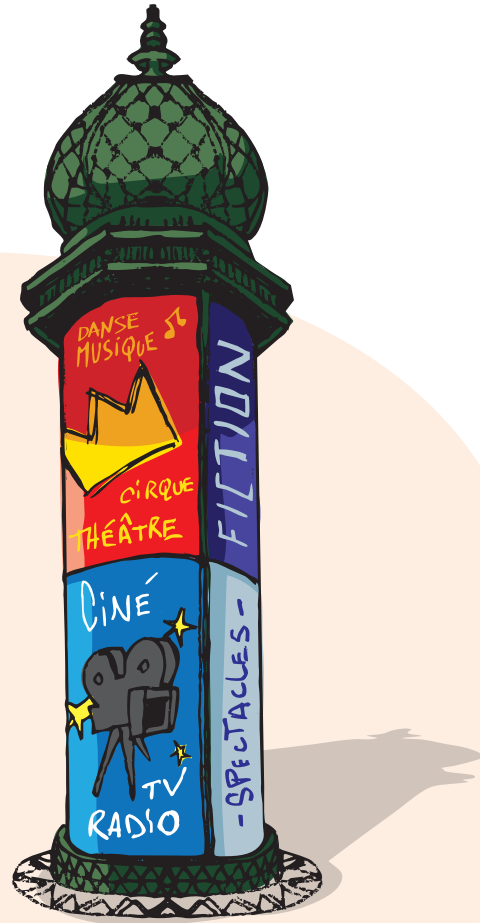


RAPPORT ANNUEL

Exercice 2014



contenus



œuvres

LA CULTURE, C'EST LA DIVERSITÉ !
PAS L'UNIFORMITÉ

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

LES AUTEURS

57 130 associés (55 436 en 2013)
20 758 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2014 (+2%)

LA PERCEPTION/LA RÉPARTITION

217 M€ perçus en 2014 (+0,8% par rapport à 2013)

Spectacle vivant : +7% soit 4,6M€ dont 4,4 en France. Cette hausse s'explique par une augmentation des perceptions sur Paris (+10% notamment grâce à de beaux succès en salles) et par une hausse de +7% en régions, grâce à deux effets conjugués : la très belle performance des délégués régionaux sur le 1er semestre et le succès de la reprise des perceptions en province avec le recrutement de 25 nouveaux collaborateurs exclusivement dédiés à la SACD constituant le nouveau réseau.

Audiovisuel : -2% (-3M€ de perceptions), un recul dû à une forte baisse de la copie privée après d'importantes régularisations favorables encaissées en 2013 et à une baisse des perceptions à l'étranger. Ces baisses sont contrebalancées par de belles progressions, notamment sur les contrats généraux, avec le renouvellement de deux contrats ADSL, et celle des nouveaux médias hors copie privée avec +2,3M€ (YouTube principalement).

207 M€

répartis en 2014 (+7% par rapport à 2013)

La hausse des perceptions en 2014 entraîne de fait une hausse des répartitions. Et la SACD réduit sans cesse ses délais de répartitions aux auteurs.

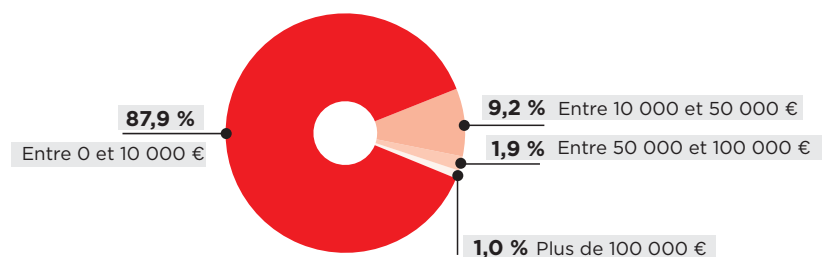
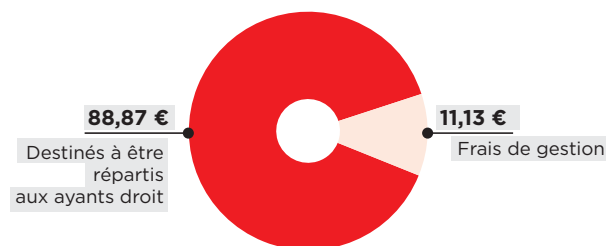
+ 70% d'œuvres reconnues et rémunérées entre 2012 et 2014 avec 30% d'enregistrements informatiques en moins.

Répartition des revenus par tranche :

87,9% des auteurs rémunérés ont perçu moins de 10 000 euros annuels de droits d'auteur en 2014 (contre 88,1% en 2013)

81,2% des auteurs ont touché moins de 5 000€ annuels (81,6% en 2013)

Sur 100 euros perçus :



L'ACTION SOCIALE

Allocations complémentaires aux retraites: **3,21 M€**

Actions de solidarité directes: **0,283 M€** (58 soutiens accordés)

Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet: **0,095 M€** (26 soutiens accordés)

Assistance sociale: **282** personnes reçues

L'ACTION CULTURELLE

Budget global: **5,556 M€**

Affectations légales (copie privée, art. L312-9 du CPI): **4,640 M€**

Affectations volontaires: **0,92 M€**

SOMMAIRE

2014: Les données clés	p.03
Sommaire	p.04
Le mot de la présidente et du directeur général	p.05

1 La SACD, par les auteurs, pour les auteurs

Fonctionnement et vie sociale en 2014	p.06
_Conseil d'administration et commissions 2014-2015	
_Comité de direction	
Les nouveautés 2014	p.08
_En France	
_En Belgique et au Canada	
Adhésions et promotions d'auteurs	p.10
_Les nouveaux membres	
_Leur répertoire	
_Les nouveaux sociétaires et sociétaires adjoints	
Les services aux auteurs	p.11
La gestion comptable et financière	p.12
_Données générales	
_Les activités sociales et culturelles: les faits marquants	
_Le coût de la gestion	
_Le financement de la SACD	
_La gestion financière	
_La contribution des auteurs	
_Le contrôle des activités de la SACD	

2 Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Beaumarchais et... ..	p.16
Les actions politiques	p.17
_Le droit d'auteur, un combat permanent	
_Mieux financer les œuvres, mieux les diffuser	
_Défendre une juste rémunération pour les auteurs	
_Soutenir la démocratisation culturelle et l'égalité femmes-hommes	
Les actions professionnelles et coopérations internationales	p.20
_Les relations avec les organisations professionnelles d'auteurs	
_De nouveaux accords avec les utilisateurs du répertoire	
_Coopérations internationales	

3 Les missions économiques, sociales et culturelles

La mission économique	p.22
_Le répertoire et son utilisation	
_Les perceptions en 2014	
_Les répartitions de droits et les revenus des auteurs	
La mission sociale	p.28
_Participation aux organismes sociaux des auteurs	
_Les actions permanentes	
La mission culturelle	p.31
_Les chiffres clés	
_L'affectation des montants disponibles pour 2014	
_Les manifestations emblématiques, les fonds et les soutiens	
_La promotion du répertoire à l'étranger	
_Les Prix	
Un Artiste à l'école et la Copie Privée	p.35
La SACD, une société contrôlée	p. 36
Au plus près de la jeune création	p. 37

4 Annexes

_Statistiques des perceptions et répartitions	
_Compte de gestion	
_Bilan	
_Les activités sociales et culturelles	
_Les organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives	
_Rapport général du commissaire aux comptes	



Photos © LN Photographers et SACD



Photos © Enguerand

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année a été active, tant en interne pour la SACD qu'en matière de défense de la création et des créateurs. 2014, une année d'avancées, d'évolutions mais aussi de combats contre les régressions. D'un côté, la SACD met tout en œuvre pour se moderniser, perfectionner son système de perception et de répartition, accroître la transparence de ses actions, s'adapter à des besoins toujours croissants, des demandes toujours plus précises des auteurs; de l'autre, elle doit se battre contre les attaques idéologiques et sans fondement menées contre le droit d'auteur et le droit des créateurs, dans leurs individualités et leur globalité. Le tout dans un contexte économique incertain et alarmant.

Sur le plan politique la SACD s'est largement mobilisée pour lutter à l'échelle européenne contre ceux qui, sous couvert de liberté du net, tentent de déréguler le droit d'auteur, la gestion collective et le financement des œuvres. La SACD s'est engagée aux côtés des créateurs de toute l'Europe, la SAA, la Coalition française pour la diversité culturelle et toutes les organisations de défense de la création et des créateurs. La partie n'est pas gagnée, même si la Commission européenne semble faire des progrès dans la compréhension des problématiques de nos secteurs.

La diversité des cultures est primordiale pour l'Europe, elle en est le socle et la raison d'être. Sans diversité, sans liberté pour chaque État de soutenir sa création nationale pour la faire partager et apprécier, l'Europe n'existe pas.

Soutenir la création, cela passe également par les actions d'aide aux festivals, aux spectacles et aux auteurs. Le Conseil d'État a validé le mécanisme de rémunération pour copie privée et rejeté le recours des importateurs de matériel. C'est une excellente nouvelle. Apple va par ailleurs payer ce qui lui est réclamé depuis des années par les créateurs, et

ce n'est pas trop tôt. Nous allons pouvoir continuer à répartir les sommes collectées et poursuivre nos actions culturelles en faveur des auteurs et de la création. C'est aussi une excellente nouvelle au vu des tensions qui pèsent sur les budgets des collectivités locales et qui mettent en danger l'équilibre et parfois même l'existence de festivals ou de structures. Soutenir la création, c'est entre autres lui assurer un financement !

En audiovisuel aussi c'est un enjeu. C'est la raison pour laquelle nous avons œuvré pour renforcer le financement de l'écriture de fiction. Désormais 10% du Cosip des producteurs doit être consacré aux dépenses d'écriture. De quoi mieux accompagner les scénaristes dans leur travail.

Les incertitudes sur les ressources de France Télévisions, qui finance 60% de la fiction française, ne devront pas se traduire par des coupes dans les investissements en faveur de la création. Nous serons particulièrement attentifs à ce que la nouvelle présidente tienne ses promesses en la matière, veille à la diversité des œuvres, redonne du souffle à la création originale et respecte les engagements déjà pris en animation, particulièrement sur France3. Réformer une entreprise ne doit pas se faire au détriment des auteurs, bien au contraire. D'autant que par ailleurs, TF1 a déjà obtenu du CSA en 2014 une révision à la baisse de ses obligations de diffusion d'œuvres d'animation, une décision contestée par la SACD.

Dans ce contexte complexe, la SACD agit, se modernise et évolue pour accompagner les mutations en cours. En premier lieu, la création du réseau de perception régionale en spectacle vivant, réalisée en juillet 2014 est un succès grâce au travail exceptionnel fourni par les équipes de la SACD. Ce nouveau système nous permet de réaliser des économies de gestion tout en améliorant la qualité de sa prestation.

La bonne gestion de la SACD se traduira cette année par le remboursement de 2,1 millions de retenue statutaire aux auteurs.

La prochaine grande réforme sera la transformation numérique de la SACD. Elle doit permettre aux auteurs d'adhérer en ligne, de déclarer en ligne, de suivre la carrière de leurs œuvres, de simplifier les procédures, d'avoir un site modernisé et simple d'utilisation. Le numérique est en évolution constante, il est essentiel d'avoir une stratégie permettant d'avancer encore et toujours tout en respectant l'ADN et les valeurs de la SACD: dématérialiser ne veut pas dire déshumaniser bien au contraire, le lien direct avec les auteurs n'en sera que renforcé.

Suivre les évolutions numériques, c'est aussi continuer de négocier des accords. Un contrat similaire à celui de CanalPlay a été signé avec Netflix et nous avons procédé à la première répartition de CanalPlay. Une attention particulière est portée à ce secteur de la vidéo à la demande par abonnement sur lequel la diffusion d'œuvres télévisuelles et cinématographiques a augmenté de 70% en deux ans.

Enfin, l'action sociale a été très sollicitée. La crise se fait sentir et un nombre croissant d'auteurs se retrouve en difficulté. Les ressources dédiées ne suffisent pas, c'est la raison pour laquelle vous recevez des appels aux dons de la Fondation Milliet. Jacques Fansten vous parlait l'an passé de la création à venir d'Auteurs Solidaires, c'est fait. Il en préside le conseil d'administration. Très prochainement des actions seront mises en place permettant de rémunérer des auteurs qui mèneront des ateliers dans des quartiers défavorisés à Paris et en province. Le droit d'auteur est un combat qui nous passionne; les droits des auteurs, un combat qui nous concerne tous.

SOPHIE DESCHAMPS ET PASCAL ROGARD



Fonctionnement et vie sociale en 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

Présidente :

Sophie Deschamps

Vice-présidents :

Didier Long, premier vice-président,
mise en scène

Louise Doutreligne, théâtre

Louis Dunoyer de Segonzac, musique

Caroline Huppert, télévision

Claire Lemaréchal, télévision

Bertrand Tavernier, cinéma

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca, création interactive

Frédéric Fort, arts de la rue

Philippe Goudard, arts du cirque

Daniel Larrieu, danse

Didier Long, mise en scène

Pascal Mirleau, animation

Georges-Olivier Tzanos, animation

Administrateurs :

Jean Becker, cinéma

Denise Chalem, théâtre

Sylvie Coquart-Morel, télévision

Luc Dionne, président du Comité Canadien

Jean-Paul Farré, théâtre

Michel Favart, télévision

Joëlle Goron, télévision

Victor Haïm, théâtre

Philippe Hersant, musique

Laurent Heynemann, cinéma

Luc Jabon, président du Comité Belge

Jean-Louis Lorenzi, télévision

Jean Marboeuf, cinéma

Franck Philippon, télévision

Dominique Probst, musique

François Rollin, théâtre

Christiane Spièro, télévision

Action sociale :

Michel Favart, télévision

Joëlle Goron, télévision

Christiane Spièro, télévision

Philippe Goudard, arts du cirque

Prix :

Denise Chalem, théâtre

Joëlle Goron, télévision

Humour :

Catherine Cuenca, création interactive

François Rollin, théâtre,

et, en tant que personnalité qualifiée :

Charles Nemes

Délégué aux Affaires Juridiques :

Georges Werler



© LN_Photographers

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire). Il décide – en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants –, de la politique de la Société.

COMITÉ DE DIRECTION

Directeur général : Pascal Rogard

Directrice générale adjointe : Janine Lorente

Membres : Jean-Louis Blaisot, Pierre-Emmanuel Bourgouin, Linda Corneille, Muriel Couton, Christophe Dubois, Rodolphe Morin-Diolé, Marie-Noëlle Guiraud, Yves Le Coënt, Géraldine Loulergue, Véronique Perlès, Guillaume Prieur, Hubert Tilliet, Catherine Vincent, Frédéric Young.

DES AUTEURS ÉLUS AU SERVICE DES AUTEURS

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Présidente :

Corinne Klomp, spectacle vivant

Vice-président :

Jean-Pierre Igoux, audiovisuel

Rapporteur :

Christophe Botti, spectacle vivant

Vice-rapporteur :

Marc Rivière, audiovisuel

Membres :

Myriam Boyer, spectacle vivant

Michèle Dhallu, spectacle vivant

Nelly Kaplan, audiovisuel

Sandrine Ray, audiovisuel

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

Présidente :

Frédérique Topin, audiovisuel

Membres :

Jean-Luc Annaix, spectacle vivant

Claire Barré, audiovisuel

Michel Beretti, spectacle vivant

Dominique Lefebvre, spectacle vivant

Annick Rannou Laforet, audiovisuel

COMITÉ BELGE

Président :

Luc Jabon, audiovisuel

Vice-présidents :

Stéphane Arcas, dramatique, lyrique

André Buytaers, télévision, cinéma

Isabelle Wery, dramatique, lyrique

Membres :

Julie Annen, dramatique, lyrique

Brice Cannavo, radio

Vanja d'Alcantara, télévision, cinéma

Miguel Declaire, dramatique, lyrique

Martine Doyen, télévision, cinéma

Yves Hanchar, cinéma, télévision

Marie Henry, dramatique, lyrique

Annabelle Perrichon, multimédia

Myriam Saduis, mise en scène

Jean-Louis Shille, télévision, cinéma

Fré Werbrouck, chorégraphie

COMITÉ CANADIEN

Président :

Luc Dionne, télévision

Vice-président :

Benoît Pilon, cinéma

Membres :

Diane Cailhier, télévision

Bruno Carrière, télévision

François Gingras, télévision

Marie-France Landry, télévision

Patrick Lowe, télévision

Denys Arcand, cinéma

Louis Bélanger, cinéma

André Mélançon, cinéma

Marie Chouinard, spectacle vivant

Pierre-Michel Tremblay, spectacle vivant

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leur territoire. Chaque président siège au conseil d'administration de la Société.

Une entreprise dynamique au service

LES NOUVEAUTÉS 2014

LA SACD EST UNE SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT QUI S'ADAPTE EN PERMANENCE À SON ENVIRONNEMENT ET À CELUI DES AUTEURS. GRÂCE À SES 250 COLLABORATEURS, TOUS TRÈS ATTACHÉS AU SERVICE RENDU AUX AUTEURS, LA SACD MÈNE SANS CESSE DES RÉFORMES INTERNES D'ORGANISATION ET DE SERVICES. À CE TITRE, PLUSIEURS CHANTIERS D'ENVERGURE ONT ABOUTI EN 2014 EN FRANCE.

LE RÉSEAU DE PERCEPTION RÉGIONALE

La construction du réseau SACD de perception régionale fut le grand chantier 2014. Après 50 ans de gestion des droits du spectacle vivant en région à travers le réseau de délégués communs à la SACEM et la SACD, les deux sociétés ont mis fin à leur collabora-

tion. La SACD a constitué sa propre équipe qui assure depuis le 1^{er} juillet 2014 la perception des droits de représentation en France métropolitaine, en Corse, dans les DOM-TOM et à Monaco. Le résultat est plus que satisfaisant : + 8 % d'augmentation des per-

ceptions en région, diminution de 11% des délais moyens d'encaissement, baisse significative du nombre de réclamations adressées aux percepteurs... Ce nouveau système génère en outre des économies de gestion annuelles par rapport à l'ancien.

UN SERVICE EN LIGNE POUR LE THÉÂTRE AMATEUR

Pour accompagner la croissance exponentielle du nombre annuel de représentations en théâtre Amateur sur les dernières années, la SACD se devait de fluidifier les procédures de demande d'autorisation. Avancée très importante

dans la modernisation de la gestion des droits du spectacle vivant : le service en ligne de gestion des demandes d'autorisation a été lancé le 4 novembre 2014. Il s'est accompagné d'une refonte de la grille tarifaire avec deux objectifs : for-

faitiser les droits issus des représentations et être le plus proche possible des profils d'exploitation des différents lieux et spectacles.

AUDIOVISUEL : DE NOUVEAUX ACCORDS

En audiovisuel, la SACD a conclu un nouvel accord avec Netflix, nouvel entrant dans la Vidéo à la demande par abonnement. Les conditions sont similaires à celles des accords avec les opérateurs français de SVàD comme CanalPlay,

service pour lequel la SACD a procédé à la première répartition de droits en 2014. Des contrats généraux ont également été signés avec Infinikids et Pass M6. En matière de contrats ADSL, la SACD bénéficie de nouveaux accords inter-

sociaux avec Bouygues Télécom, Free, Tevolution ou Bis TV Online et SFR. Avec les chaînes hertziennes, un nouvel accord a été signé avec Canal+ Afrique.

AUTEURS SOLIDAIRES

Annoncé en 2013, le Fonds de dotation *Auteurs Solidaires* a vu le jour. Présidé par Jacques Fansten et dirigé par Véronique Perles, il a pour vocation de permettre l'accès à la culture de populations défavori-

sées tout en associant des auteurs à des missions de lien social et d'accompagnement de la création. *Auteurs Solidaires* a une double ambition : la solidarité des auteurs en direction des populations défav-

vorisées ; la solidarité envers les auteurs. Trois projets sont en cours de discussion avec trois grandes villes.

LA DIRECTIVE GESTION COLLECTIVE

La SACD a œuvré pour faire entendre les spécificités de la gestion collective audiovisuelle, et particulièrement les fondamentaux sur lesquels repose la gestion de la SACD qui n'existent pratiquement pas ailleurs en Europe. La directive a été adoptée le 26 février 2014 et devra être transposée en droit français au plus tard le 10 avril 2016. En 2014, la SACD a suivi le processus de transposition avec

le ministère de la Culture. Cette directive a pour objet d'harmoniser les règles européennes sur les sociétés de gestion collective autour de 4 axes principaux : faciliter le recours à la gestion collective, organiser une participation accrue des auteurs aux décisions et au contrôle de leurs sociétés, préciser les règles et modalités de gestion des droits, et imposer une meilleure transparence.

Si certains pays européens ne possèdent actuellement aucune réglementation en la matière, ce n'est pas le cas de la France qui dispose déjà depuis 1985 de nombreuses dispositions spécifiques applicables aux sociétés de perception et de répartition de droits. La SACD est déjà en conformité avec un grand nombre de dispositions de la directive. Quelques adaptations seront nécessaires.

des auteurs

85 %

LA SATISFACTION DES AUTEURS

Dans sa démarche d'évolution, la SACD s'appuie sur les besoins réels des auteurs et se place à leur écoute pour être au plus près de leurs préoccupations. La SACD a donc réalisé pour la première fois en 2014 une enquête de satisfaction auprès d'un panel représentatif d'auteurs qu'elle représente. Plus de 85% des auteurs membres se déclarent satisfaits de la SACD et de ses services. Quelques nécessités d'améliorations ont été remarquées en matière de gestion des réclamations et sur le site internet. Elles ont été entendues et le travail d'amélioration a d'ores-et-déjà commencé.

EN BELGIQUE

Présidé par Luc Jabon, le comité belge et l'ensemble des équipes de Bruxelles –sous l'impulsion du délégué général pour la Belgique Frédéric Young–, ont poursuivi l'amélioration des services aux auteurs, notamment en s'insérant dans les chantiers globaux de la SACD en la matière.

Il s'est aussi beaucoup impliqué dans les débats qui ont marqué en 2014 l'adoption en Belgique d'un nouveau code de la propriété intellectuelle, pour défendre avec succès les droits à rémunération des auteurs (notamment pour la distribution par câble des œuvres audiovisuelles) et le rôle des sociétés de gestion collective. Frédéric Young a par ailleurs été choisi par le gouvernement comme expert indépendant pour contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques culturelles.

En matière de gestion, 2014 a vu plusieurs négociations se concrétiser, en particulier dans le secteur de l'audiovisuel où des litiges avec des diffuseurs (Nethys, Telenet, VTM ou VRT) ont trouvé des solutions permettant d'encaisser des compléments significatifs de perception. Des accords positifs sont également intervenus, notamment en matière de VOD.

Pour le spectacle vivant, grâce à l'efficacité des procédures informatisées et au suivi accru des secteurs de l'humour, des arts de la rue et du cirque, la place de la SACD s'est renforcée et les perceptions ont été très importantes, en dépit d'importantes démissions au sein de la société néerlandophone deAuteurs.

Au-delà de son action culturelle habituelle en faveur des auteurs au travers de bourses, de partenariats et de sa présence dans des festivals en Belgique et à l'étranger, le Comité belge s'est également beaucoup investi dans le projet de Maison Européenne des Auteurs, qu'a rendu possible l'acquisition en 2013 –via la SCRL SAGEL où la SACD est associée à la SCAM– du bâtiment mitoyen de celui où est déjà installée la délégation générale à Bruxelles: amélioration de l'implantation des services, pérennisation de l'accueil d'organisations européennes impliquées dans la défense du droit d'auteur (SAA, IFFRO) et aménagement d'une vraie «maison» pour organiser séminaires, formations, débats et projections, sont au programme de ce chantier qui se déroulera sur près de deux ans.

AU CANADA

Sous la présidence de Luc Dionne et avec la collaboration d'Elisabeth Schlittler, déléguée générale pour le Canada, le comité canadien s'est impliqué en 2014 dans les négociations de licences pour préserver les acquis des auteurs systématiquement remis en cause par les radiodiffuseurs.

Malgré ce contexte difficile -tant relationnel que budgétaire- dans le secteur

audiovisuel, un second contrat a été signé avec une chaîne ontarienne et les perceptions liées au câble ont progressé. De la même manière, pour le spectacle vivant, la délégation a poursuivi son travail de négociations, en dépit d'un environnement de plus en plus hostile au droit d'auteur et à la langue française.

En matière d'action culturelle, la délégation canadienne a proposé avec succès

de nouvelles activités aux créateurs québécois, comme par exemple le Festival Actoral/L'Usine C-Montréal, qui est venu compléter les bourses SACD et une palette de projets déjà initiés les années antérieures (Un projet, trois feedbacks, Pour la suite du monde, ou encore l'Atelier Grand Nord et les concours de théâtre Jeune Public).

Adhésions et promotions en 2014

LES AUTEURS NOUVEAUX MEMBRES

En 2014, la SACD a accueilli 1 508 nouveaux auteurs, qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 11,55 % de moins qu'en 2013. La SACD comptait au 31 décembre 2014, **57 130** associés, tous grades sociaux confondus, soit 3 % de plus qu'en 2013.

57 130
ASSOCIÉS

Répartition Hommes/Femmes:

Presque deux tiers de ces nouveaux adhérents sont des hommes.

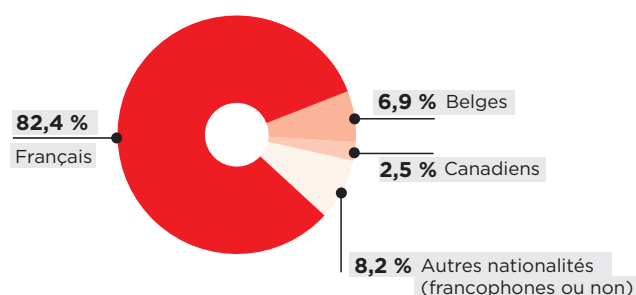


Répartition par âge:

La tranche des 30-50 ans représente 65 % des adhésions de l'année.

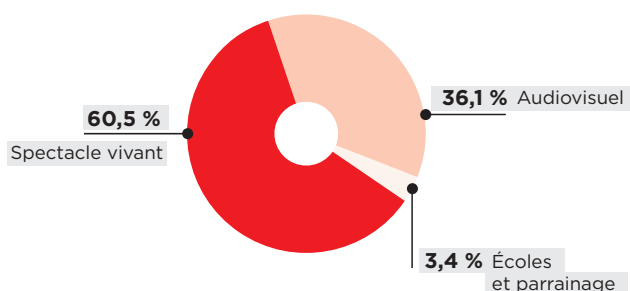
Répartition par nationalité:

Leur grande majorité est de nationalité française, le reste se partageant entre des auteurs belges, canadiens ou d'autres nationalités, francophones ou non.



LEUR RÉPERTOIRE

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre. En 2014, 60,5 % ont adhéré au titre du spectacle vivant, 36,1 % au titre de l'audiovisuel, et 3,4 % au titre des écoles et du parrainage.



LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

483 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui 3 937 (+ 4,26 % par rapport à 2013).

340 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2014. Leur nombre au 1^{er} janvier 2015 atteint 5 862 (+5,72 % par rapport à 2013).

LE PLEIN DE SERVICES POUR LES AUTEURS

Outre la perception et la répartition des droits d'auteur, la SACD offre une multitude d'autres services à ses membres :

LE PÔLE AUTEURS-UTILISATEURS

Une question générale ou particulière sur un versement, la formation, les droits, les dépôts, la retraite... le Pôle Auteurs Utilisateurs trouve la réponse ou le contact qui la détient. Il est le point d'entrée de tous les auteurs à la SACD. Les auteurs, tous les auteurs, y trouvent des renseignements personnalisés, y effectuent les dépôts, y adhèrent, y déclarent leurs œuvres...

Le Pôle Auteurs Utilisateurs gère également le programme Avantages pour les auteurs (abonnements à la presse à tarifs réduits, des places de spectacle, spectacles à prix réduits, des voyages, des programmes de remise en forme...). Sans oublier l'aide sociale qui bénéficie temporairement aux auteurs en difficulté ou à leur famille.

LES SERVICES PRO

La SACD développe toute une gamme de services professionnels aux auteurs: une gestion unique des autorisations de représentation des oeuvres de spectacle vivant, des modèles de contrats audiovisuels, un service de négociation des contrats audiovisuels, une assistance juridique, un service de simulation des droits pour les auteurs audiovisuels, un service de médiation...

Et dans un souci d'amélioration constante de ses services et de simplification de ses procédures, la SACD poursuit la numérisation de ses services. Par exemple, le service en ligne lancé en 2014 pour le théâtre amateur permet d'obtenir une autorisation en quelques clics. Le contrat commenté publié sur le site www.sacd.fr permet aux auteurs de saisir les nuances juridiques importantes pour la sécurisation de leur environnement professionnel...

Tous les services SACD sont disponibles sur le site www.sacd.fr.

La SACD est également présente sur Facebook (facebook.com/sacd.fr), sur Twitter (SACD Officiel, @SACDParis), sur Instagram et dispose d'une application iPhone et Android.



LA MAISON DES AUTEURS

La Maison des Auteurs est un espace unique dédié aux auteurs et à leurs créations. Ils y réservent des bureaux ou des salles de réunion, bénéficient du cyberspace ou organisent des rencontres conviviales dans le Café des auteurs. L'auditorium de 72 places leur permet également d'organiser des projections des lectures ou des débats.

Tout au long de l'année 2014, elle a accueilli de nombreux auteurs, dans son café, ses bureaux, ou encore son auditorium, pour 131 projections, une cinquantaine de lectures, et de multiples réunions ou événements organisés par la SACD et ses partenaires professionnels ou institutionnels. Au total, 342 événements y ont été organisés.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SACD

La Bibliothèque est un lieu d'information, de consultation, d'accueil et de travail ouvert à tous les créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels. Elle est aussi un centre de ressources pour les chercheurs, les journalistes, les universitaires... Elle conserve des documents retraçant

plus de 250 ans d'histoire du spectacle et exploite les archives et informations de la SACD qui éclairent sur l'histoire de la Société, le répertoire des auteurs, la programmation des théâtres et les combats menés par les auteurs au fil des ans. Elle conserve aussi des fonds d'archives

d'auteurs de théâtre, de radio, de musique, de danse, de cinéma et de télévision qu'elle met à disposition du public. En 2014, la Bibliothèque a notamment acquis 360 textes de pièces de théâtre dont 134 non édités.

La gestion comptable et financière

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2014

DONNÉES GÉNÉRALES

Les comptes de la Société pour l'exercice 2014 (cf. Annexes), traduisent une année de transition, liée à la reprise en interne des perceptions spectacle vivant en régions, et par les charges qu'ont généré à ce titre - sur le même exercice - la fin de la collaboration avec la SACEM et le lancement du nouveau pôle de perception régionale.

L'exercice s'est néanmoins déroulé dans de bonnes conditions, avec :

- _des perceptions** en progression de près de 1% par rapport à 2013, avec une très belle hausse du spectacle vivant en France compensant le tassement de l'audiovisuel, ce qui a généré des **recettes d'exploitation supérieures** aux prévisions budgétaires et (hors reprise de provisions) à celles de 2013 ;
- _des charges d'exploitation** certes élevées en raison des charges de personnel et de fonctionnement spécifiques engendrées par l'internalisation des perceptions spectacle vivant en province, mais maîtrisées grâce à des ressources également spécifiques, tant d'exploitation que financières ;
- _des opérations exceptionnelles** dégageant un **solde à nouveau négatif mais nettement plus modéré qu'en 2013** (111,6 K€ vs 875 K€), et la comptabilisation d'un **intéressement important, bien que moins élevé qu'en 2013.**

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un excédent de ressources, et permis d'opérer un **remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 2,1 M€**, nettement supérieur à celui réalisé l'an passé (1,5 M€), et qui représente plus de deux fois le seul «prélèvement spécifique».

NB: sur le plan méthodologique, un nouveau **mode opératoire** a été mis en place à compter de cet exercice pour l'ajustement annuel **des provisions d'exploitation au sein du compte de gestion**, avec désormais la prise en compte (tant en charges qu'en produits) des mouvements «nets» de dotations ou reprises, au lieu des opérations globales enregistrées jusqu'à l'exercice 2013 (reprise à chaque fin d'année de la totalité des provisions d'exploitation et nouvelle dotation globale de l'ensemble des provisions réévaluées). Pour que ce changement de méthode n'impacte pas la lecture comparative des comptes d'une année sur l'autre, les chiffres 2013 présentés en comparatif ont été retraités avec les mêmes modalités de comptabilisation des provisions d'exploitation.

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES: LES FAITS MARQUANTS

Le compte de gestion intègre les produits et charges affectés à ces activités dans les rubriques «autres ressources» (C) ou «autres charges d'exploitation» (D) (cf. détail en Annexes) et tient compte par ailleurs, dans les rubriques «récupération et refacturation de charges» (A) et «charges financières» (II), de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle d'une part, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle d'autre part.

RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS :

Les ressources

Les charges

EN MATIÈRE SOCIALE		EN MATIÈRE CULTURELLE	
1. 3,208 M€ affectés aux libéralités, soit 2% de moins qu'en 2013. Ce montant correspond au produit collecté en 2013, à la couverture des allocations complémentaires aux retraités, en légère baisse l'an passé.	1. la progression de la copie privée audiovisuelle (+71%) et sonore (+30%) perçue en 2013;	1. Le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs au titre des libéralités pour 2014, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui sont affectées.	1. Les charges correspondent très exactement au montant des ressources (4,265 M€). Celles-ci, imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides «mixtes».
2. Hausse (+3,1%) des «autres produits» affectés en partie à l'action sociale, où la baisse des ressources issues du domaine public est compensée par la hausse des droits prescrits, des dons et legs et des prélèvements pour transferts étrangers.	2. la hausse consécutive des produits financiers transférés à l'action culturelle (+38,5%), et celle des affectations volontaires (+15,9%);	2. Les dépenses de solidarité sont restées stables après leur forte augmentation en 2012 et 2013, en dépit de demandes d'aides toujours importantes de la part des auteurs en difficulté.	2. Ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation.
	3. la baisse des droits irrépartissables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle (-7,3%), et des reliquats (-43%).		

LE COÛT DE LA GESTION

Les frais de gestion – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion (cf. Annexes) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2014 à 36,2 millions d'euros, soit un volume global nettement supérieur à celui de 2013 (+11,5%).

Le poste Achats et charges externes connaît une hausse modérée (+2,2%),

car les dépenses nouvelles liées à la mise en place du pôle régional de perception (locations immobilières, frais techniques d'installation), et la hausse d'autres frais (logiciels, documentation, frais juridiques, etc.) sont compensées par les économies réalisées sur divers postes (fluides, travaux d'entretien, frais de représentation, de communication et de missions) et surtout sur les commissions de gestion versées à la SACEM (fin du réseau mixte au 30/06/2014). La hausse des frais de gestion est donc essentiellement la conséquence du changement d'organisation de la perception Spectacle vivant en région: licenciements des délégués régionaux (après un premier semestre de rémunérations très élevées en raison des perceptions en hausse), et embauche de 25 collaborateurs pour le nouveau pôle de perception régionale.

Bien que prévue et couverte par des ressources spécifiques (cf. infra «Le financement de la SACD»), cette progression des frais de gestion nets, associée à la hausse très modérée des perceptions de la SACD dans l'année (de 215 à 216,7 M€), détériore sensiblement le ratio «frais de gestion sur perceptions», dont le taux s'établit à 16,70% (contre 15,09% en 2013) et retrouve à peu près son niveau de 2012 (16,64%).

Cette évolution défavorable doit demeurer temporaire dans la mesure où la nouvelle organisation de la perception spectacle vivant en province assurera – en année pleine – une économie de 1,2 M€ en regard de l'ancien réseau «mixte» (avec un coût global de 2,4 M€ vs 3,6 M€).

LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2014

Charges nettes de personnel	22 065	60,94 %
Achats et charges externes nettes	11 522 *	31,82 %
Autres charges d'exploitation	220	0,61 %
Impôts et taxes	784	2,17 %
Dotations aux amortissements	1 310	3,62 %
Charges except. hors provisions	0	0,00 %
Intéressement	309	0,85 %
Total Frais de gestion	36 209	100 %

*

Informatique	3 189
Immeubles	1 350
Fonctionnement	6 983

(Chiffres en milliers d'euros)

LE FINANCEMENT DE LA SACD

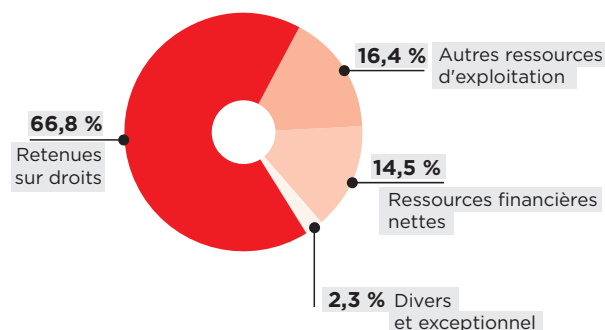
Comme ce fut le cas à six reprises depuis 2007, la SACD a procédé au titre de 2014 à un remboursement de retenue statutaire significatif, qui réduit sensiblement la contribution des auteurs aux frais de gestion.

Ce remboursement, qui s'élève à 2,1M€, représente en effet une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 8% des retenues opérées dans l'année, équivalente à plus de deux fois le montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50% (cf. infra «Contribution des auteurs»).

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Retenues sur droits	24 188
Autres ressources d'exploitation (*1)	5 949
Ressources financières nettes (*2)	5 235
Divers et exceptionnel (*3)	836
Total	36 209

(Chiffres en milliers d'euros)



(*1): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (15 177 - 5 556 - 3 491 - 181k€ = 5 949k€)

(*2): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (5 321 - 86k€ = 5 235k€)

(*3): Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (8 + 7 132 - (2 481 - 2 254) - 119 - 12 = 836 k€)

LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

Les retenues sur droits régressent de -4,2% par rapport à l'an passé. Cette diminution, qui peut paraître paradoxale dans le contexte de progression (certes modérée) des perceptions (+0,8%), est essentiellement liée à l'importance du remboursement de retenue statutaire (en hausse de 40% par rapport à l'an dernier) et à l'effet du dispositif de plafonnement individuel des prélèvements.

Compte tenu de la hausse spécifique des frais de gestion cette année, dans le contexte de la réorganisation de la perception Spectacle vivant en régions, les retenues sur droits ne représentent plus que les deux tiers des besoins de financement de la SACD (contre environ les trois quarts l'an dernier).

Toutefois leur cumul avec les « autres ressources d'exploitation » (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), en progression (+1%) par rapport à 2013

-majoritairement en raison d'une augmentation des droits prescrits, des dons et legs et du prélèvement pour transferts étrangers-, a tout de même permis à la Société de financer en 2014 plus de 90% de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

Les ressources financières sont en très forte progression (+61%), en raison de l'externalisation exceptionnelle cette année de produits financiers spécifiques (issus du portefeuille patrimonial de la SACD), et représentent une contribution aux frais de gestion de 16,8%, nettement supérieure à son niveau habituel (moins de 10%).

Quant aux produits divers et exceptionnels, ils retrouvent -après la parenthèse négative de l'an dernier- un niveau de contribution comparable à celui de 2012.

LA GESTION FINANCIÈRE

Les produits financiers réalisés par la Société ont donc à nouveau complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion, et de façon exceptionnellement plus élevée qu'en 2013, pour couvrir les charges spécifiques liées à la réorganisation de la perception Spectacle vivant en régions.

Cette contribution des produits financiers sur 2014 s'inscrit toujours dans le contexte d'un rendement modeste des capitaux gérés, bien qu'en légère hausse par rapport à 2013.

Dans un environnement économique européen marqué par une reprise lente de la croissance et la mise en œuvre de politiques monétaires très accommodantes générant un effondrement des taux d'intérêt et une quasi-stagnation des marchés boursiers, la SACD a adapté sa gestion pour optimiser le rendement de ses capitaux.

Pour la **trésorerie courante** (dont l'encours a progressé de 8,5% pour atteindre près de 177M€) l'allocation sécuritaire des actifs a été poursuivie, en réduisant toutefois au minimum nécessaire aux ajustements quotidiens la part investie en OPCVM de trésorerie, en raison de leur rentabilité devenue nulle, voire négative.

Les fonds ont été alloués en priorité sur des dépôts à terme, des produits structurés garantis en capital, ou des contrats de capitalisation offrant de meilleurs rendements, ainsi que sur des OPCVM obligataires « court terme » qui ont bien performé.

Cette allocation d'actifs a permis de constater en fin d'année un total de 8,7M€ de produits financiers (latents et réalisés), dont 3,4M€ générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ +1,91%, légèrement supérieur à celui de 2013, et bien sûr à la performance de l'indice monétaire de référence EONIA.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié **SACD Investissement**, l'exposition au risque actions est demeurée proche de 35%. Les valeurs européennes de rendement, et des titres américains ayant profité de la hausse du dollar contre euro ont contribué à la performance de cette poche.

Du côté des produits de «taux», qui constituent environ les deux-tiers de l'actif global du fonds, les obligations (convertibles, taux variables, et duration courte) détenues en direct ou via des OPCVM ont bénéficié de la baisse des taux.

Cette stratégie a permis à notre FCP de profiter pleinement de l'orientation des marchés et d'afficher une performance satisfaisante de +4,43% (soit +1,7M€). En fin d'exercice la plus-value latente -après externalisation d'une plus-value de 1,9M€ comptabilisée en produits de l'exercice- s'élevait à 9,15 M€.

RAPPEL

LA SACD DISPOSE DE DEUX TYPES DE CAPITAUX, DONT LA GESTION FINANCIÈRE - PAR LES PRODUITS QU'ELLE GÉNÈRE - CONSTITUE L'UNE DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ :

la trésorerie courante, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépatriables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.

le « portefeuille », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » -c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur-, dont l'allocation diversifiée des actifs (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2014 un volume permanent d'environ

206 M€

LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

LA COTISATION ANNUELLE

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs. Elle a été maintenue en 2014 à 40 € (niveau inchangé depuis huit ans).

LES RETENUES SUR DROITS

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2014, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2014 au taux de 0,50%, auquel il est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2007.

Les autres taux de retenue statutaire sont détaillés dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le remboursement de retenue statutaire de 2,1M€ de nouveau opéré cette année diminue d'environ 8% le montant réellement prélevé sur les droits versés aux auteurs.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-

part de la perception annexe « à caractère social et administratif » dite CCSA, encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs), se situe en 2014 à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'an passé et même de 2012. Il s'est en effet élevé à 11,13% des perceptions (contre 11,78% en 2013 et 12,17% en 2012) et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

_Spectacle vivant :	15,19 % (contre 16,37 % en 2013)
_Audiovisuel :	9,33 % (contre 9,91 % en 2013)
_Écrit :	4,76 % (contre 4,9 % en 2013)

Ces chiffres signifient qu'en moyenne, pour 100€ de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, 88,87€ sont destinés à revenir aux auteurs.

LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2014 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
France (hors Paris), Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation et de reproduction mécanique(France)	10,6 % ⁽¹⁾
Copie privée (France, Belgique)	11 %
Droit de représentation et de reproduction mécanique (Belgique, Canada)	11 %
Droit de représentation et copie privée (étranger),	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 %, 5,5 % ou 10 % ⁽²⁾
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

⁽¹⁾ Le taux de 10,60% est applicable aux forfaits perçus à compter du 01/01/2013. Pour les forfaits antérieurs, le taux appliqué est de 11%.

⁽²⁾ Le taux de 2,5% est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France et le taux de 10% aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5% pour les renouvellements).

RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En ce qui concerne les redevances pour copie privée, l'intervention de Copie France engendre le prélèvement - sur les droits que reçoit d'elle la SACD - de retenues dont le détail (taux et montants au titre de 2014) figure ci-dessous :

nature des droits	taux	montant des retenues 2014 (€)
Redevance copie privée sonore	1,18 %	24 954
Redevance copie privée Audiovisuelle	1,57 %	130 202

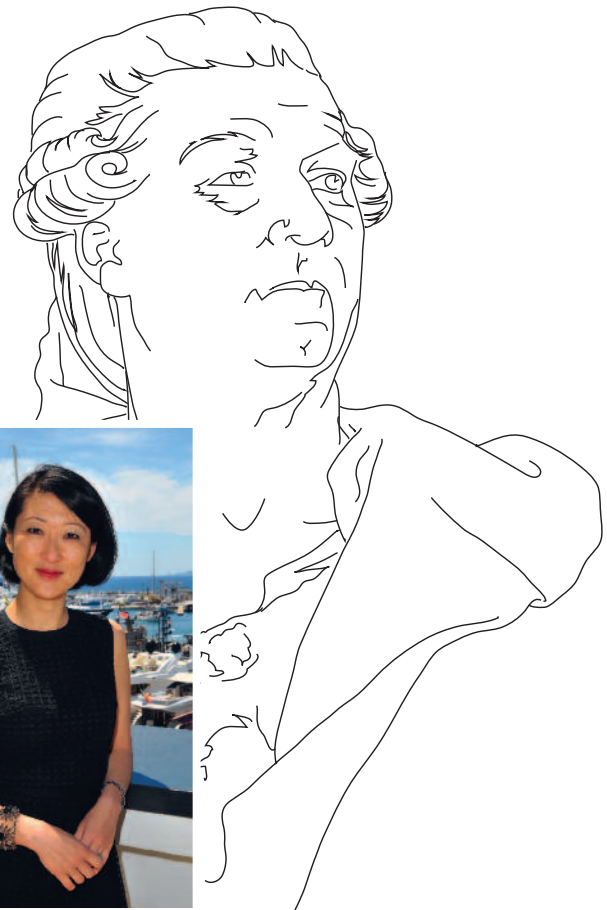
2 LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD met en relation constante, les créateurs, les milieux institutionnels et les politiques.

En 2014, de très nombreuses personnalités ont participé à des événements organisés par la SACD parmi lesquelles : Fleur Pellerin, Éric Assous, Audrey Azoulay, Rodolphe Belmer, Patrick Bloche, René Bonnell, Frédérique Bredin, Véronique Cayla, Jean-Claude Carrière, Costa Gavras, Jean-Pierre et Luc Dardenne, Nasser Djemai, Aurélie Filippetti, Isabelle Giordano, Adèle Haenel, Jean-Pierre Leleux, Pierre Lescure, Madelaine Louarn, Bertrand Méheut, Jean-Luc Moreau, Nonce Paolini, Sylvie Pierre-Brossolette, Rémy Pflimlin, Katell Quillévéré, Jean-Paul Salomé, Olivier Schrameck, Abderrahmane Sissako, Patrick Timsit, Jacques Toubon, Serge Toubiana...

Fleur Pellerin, Adèle Haenel, Nasser Djemai, Katell Quillévéré, Costa Gavras, Jean-Claude Carrière, Jean-Pierre Leleux, Rodolphe Belmer et Bertrand Méheut, Nonce Paolini, Éric Assous et Jean-Luc Moreau, Patrick Timsit, Frédérique Bredin et Abderrahmane Sissako, Audrey Azoulay et Aude Accary-Bonnery, Olivier Schrameck.



Photos © LN_Photographers et SACD

Les actions politiques

Statutairement (article 3), la SACD agit pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur ». À ce titre, la SACD a entrepris en 2014 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

Rodolphe Belmer, Lorena Boix Alonso, Pascal Rogard, Francine Mariani-Ducray.



Patrick Bloche, Sophie Deschamps, Pascal Rogard

L'ACTION DE LA SACD A EN PARTICULIER POURSUIVI 4 OBJECTIFS PRIORITAIRES :

LE DROIT D'AUTEUR, UN COMBAT PERMANENT

Après une année 2013 marquée par des risques majeurs sur la diversité culturelle liés à l'ouverture des négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis, c'est à nouveau de la Commission européenne que les menaces sont arrivées : Jean-Claude Juncker, son nouveau président, a ainsi inscrit la réforme du droit d'auteur et l'objectif de « briser les barrières nationales du droit d'auteur » dans ses priorités. Et au Parlement européen, c'est l'eurodéputée pirate Julia Reda qui s'est vue confier le travail d'évaluation de la directive sur le droit d'auteur.

La SACD, en lien notamment avec la Coalition française pour la diversité culturelle et la SAA, est intervenue auprès des autorités nationales, des responsables de la Commission et des députés européens pour défendre un droit d'auteur durement attaqué alors même qu'il est à la base du financement de la création et de la rémunération des auteurs. Un engagement qu'il sera nécessaire de poursuivre même si la Commission semble commencer à entendre les premiers arguments des auteurs.

DÉFENDRE UNE JUSTE RÉMUNÉRATION POUR LES AUTEURS

S'il est un combat qui est l'essence de la SACD, c'est bien celui de garantir aux auteurs une juste rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres. En Europe notamment, où la SACD a été active auprès des députés européens lors des débats relatifs au rapport Castex sur la rémunération pour copie privée. La mobilisation a été efficace : le rapport a reconnu la vertu et la légitimité de la

copie privée et a appelé à son extension aux services de *cloud computing*.

En France, la SACD a participé activement aux travaux des Assises du cinéma engagées par le CNC. Elle y a défendu – et obtenu – des mesures permettant de renforcer la transparence des redevances de comptes des films pour les auteurs.

Sur les nouveaux supports de diffusion comme la vidéo à la demande, la SACD a toute sa place pour percevoir la rémunération des auteurs. Et la gestion collective est une force pour gérer la complexité du numérique. Elle a donc poursuivi, là encore sous l'égide du CNC, les échanges avec les organisations de producteurs pour percevoir les rémunérations des auteurs.

LES ACTIONS POLITIQUES (SUITE)

MIEUX FINANCER LES ŒUVRES, MIEUX LES DIFFUSER

Sous l'impulsion de la SACD, des mesures positives ont été prises par les pouvoirs publics: fléchage de 10% du COSIP des producteurs vers les dépenses d'écriture en fiction et de l'augmentation, pour l'animation et la fiction, des sommes allouées par le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle. La SACD a également facilité la rédaction et la publication d'une tribune de 194 personnalités et créateurs de l'audiovisuel et du cinéma pour éviter la diminution des ressources du CNC. Les financements ont été maintenus!

La SACD s'est aussi mobilisée pour défendre les budgets de la culture et du spectacle vivant dans un contexte budgétaire (celui de l'État et des collectivités locales) très tendu.

Cet engagement en France pour un soutien confirmé à la création s'est prolongé

en Europe par des propositions pour que les nouveaux acteurs du numérique et d'Internet contribuent également au financement des œuvres.

Mieux financer les œuvres, mieux les diffuser également. C'est d'abord assurer la présence des œuvres lorsque des menaces pèsent sur leur diffusion. À ce titre, la SACD s'est élevée contre la décision du CSA d'autoriser TF1 à diminuer de 25% son obligation de diffusion d'œuvres d'animation. Dans ses contacts institutionnels, elle a aussi maintenu sa volonté d'assurer une meilleure diffusion des œuvres du spectacle vivant, insuffisante aujourd'hui.

C'est aussi utiliser les possibilités offertes par le monde numérique pour faciliter l'exploitation permanente et suivie des œuvres. Rien ne doit s'opposer

à ce que, une fois passées les périodes d'exclusivité, les œuvres puissent être facilement accessibles sur les plateformes numériques. Ce n'est pas le cas aujourd'hui où bien des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sont inexploitées. Les règles doivent être revues pour inciter les détenteurs de droits à exploiter les œuvres, et la chronologie des médias réformée pour rendre les œuvres plus accessibles.

Le service public de la télévision a un rôle essentiel à jouer dans la diffusion des œuvres: c'est d'ailleurs pourquoi la SACD l'a invité à assurer une meilleure représentation des œuvres du spectacle vivant sur ses antennes et à obtenir enfin la possibilité de rendre les films de cinéma disponibles en télévision de rattrapage.

SOUTENIR LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Plus que jamais, la promotion de l'éducation artistique doit être une priorité. C'est pourquoi la SACD a renouvelé, pour sa 3^e édition, en lien avec l'association la Culture avec la copie privée, l'opération «Un artiste à l'école». Parrainée par Jean-Claude Carrière, cette opération a permis à une quinzaine d'auteurs de retourner dans un établissement scolaire fréquenté dans leur enfance pour échanger avec plus de 1000 élèves.

Ouvert sur l'extérieur, le monde de la culture doit aussi lutter plus fortement contre les discriminations qui le traversent, et notamment celles dont les femmes sont encore victimes: moindre accès aux postes à responsabilité, stéréotypes, place minoritaire faite aux œuvres tournées ou mises en scène par des femmes. Par l'organisation de débats, la publication d'une plaquette sur la place réservée aux femmes, par

des relations constantes avec le CSA et le ministère de la Culture et de la Communication, la SACD s'est encore engagée fortement cette année. Un engagement qui sera poursuivi car il faut encore progresser vers l'égalité!

LA COALITION FRANCAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La SACD anime et coordonne depuis sa création en 2004 la Coalition Française pour la Diversité Culturelle (www.coalition-francaise.org) qui regroupe 52 organisations professionnelles de la culture et dont Pascal Rogard assure la présidence. Elle appartient à la Fédération internationale des coalitions qui regroupe les 43 coalitions qui existent à ce jour dans le monde.

- En 2014, la Coalition pour la diversité culturelle a maintenu ses efforts pour :
- _ Structurer les 13 coalitions qui existent en Europe et renforcer leur visibilité auprès du Parlement européen et de la Commission européenne.
 - _ Organiser des contacts avec les députés européens et la nouvelle Commission européenne, à la suite des élections européennes de mai 2014.
 - _ Soutenir la diversité des expressions culturelles : remise des Prix de la diversité culturelle, réponses aux consultations de la Commission européenne ; soutien au Forum de Chaillot et à la mobilisation des créateurs européens ; organisation d'un colloque au Parlement européen sur la fiscalité culturelle.
 - _ Défendre l'exception culturelle : suivi des négociations commerciales et mobilisation pour éviter l'adoption d'une Communication cinéma néfaste pour les politiques audiovisuelles et cinématographiques en vigueur.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)



LA SAA (SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS) A ÉTÉ CRÉÉE EN 2010 PAR DES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE EUROPÉENNES POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LEURS MEMBRES AUTEURS AUDIOVISUELS, EN PARTICULIER LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants :

- _ défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs)
- _ leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres

_ développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective

Basée à Bruxelles, la SAA regroupe 25 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 18 pays d'Europe et représente indirectement environ 120 000 scénaristes et réalisateurs. Elle est

présidée depuis fin 2011 par Janine Lorente et est dirigée par Cécile Despringre.

www.saa-authors.eu
et info@saa-authors.eu
Twitter: [@saabrussels](https://twitter.com/saabrussels)



Les actions professionnelles et coopérations internationales

DANS SON ACTION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS ET MATÉRIELS DES AUTEURS, LA SACD EST INTERVENUE EN 2014 DE PLUSIEURS MANIÈRES.

LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La SACD a maintenu son soutien financier (536 K€) à sept organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :

- **Guilde Française des Scénaristes** (qui regroupe les scénaristes de télévision et de cinéma),
- **Groupe 25 Images** (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- **SRF** (Société des Réalisateurs de Films),
- **EAT** (Écrivains Associés du Théâtre),
- **SNMS** (Syndicat National des Metteurs en Scène),
- **AGRAF** (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- **Syndicat des Chorégraphes Associés**.

DE NOUVEAUX ACCORDS AVEC LES UTILISATEURS DES ŒUVRES DES RÉPERTOIRES

La Société a également poursuivi en 2014, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Dans le **spectacle vivant**, deux protocoles ont été signés ou aménagés en 2014 :

- avec le SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), principal syndicat du secteur public regroupant les plus grosses structures telles que les CDN, Scènes nationales, et des compagnies, dont le protocole était en discussion depuis fort longtemps, un nouveau traité a été conclu. Cet accord « diffuseur » visant à favoriser la circulation des œuvres définit taux et assiette de perception et simplifie le calcul de minima garantis,
- avec le SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques), un avenant au traité

signé précédemment est intervenu pour réformer et simplifier le calcul des minima garantis avec un mode de calcul prenant en compte l'impact des subventions.

Parallèlement, quatre nouveaux traités ont été signés avec les festivals suivants :

- La « Biennale Internationale des Arts du Cirque Provence Alpes Côte d'Azur » organisée par l'Association ARCHAOS à Marseille,
- « Région en scènes », festival organisé en divers lieux de la région PACA-Corse par l'association Le Cercle de Midi,
- « Rire Onet », festival organisé par la

commune d'Onet le Château dans l'Aveyron (traité conclu en partenariat avec la FFH / Fédération des Festivals d'Humour),

- Et enfin « Latitudes Contemporaines », festival chorégraphique organisé chaque année à Lille.

Enfin la plupart des traités amateurs ont été revus à la suite de la réforme de la tarification (forfaitisation) et de nouveaux accords ont été signés avec les différentes fédérations déjà partenaires ainsi qu'avec une nouvelle fédération en Alsace : le « Groupement du Théâtre du Rhin ».

Dans le **secteur audiovisuel**, des négociations ont été menées et/ou conclues avec :

— Des chaînes hertziennes (CANAL+ AFRIQUE), pour la diffusion de la chaîne par satellite en réception directe ou à destination des réseaux locaux, ainsi que pour la télévision de rattrapage et les contenus additionnels.

— Des chaînes thématiques (Trace Africa, Trace Tropical, Beblack), pour les diffusions via le câble, le satellite, l'ADSL et le mobile.

— Des distributeurs ADSL (Bouygues Telecom, Free, Tevolution, Bis TV Online-AB Sat) pour la diffusion des services de télévision, le rattrapage et la radio par ADSL et fibre optique, et le cas échéant mobile, ainsi que la V&D (Tevolution).

— Ou encore des services de SVAD (vidéo à la demande par abonnement) tels que Netflix, Infinikids et Pass M6.

— Ou encore des services de SVAD (vidéo à la demande par abonnement) tels que Netflix, Infinikids et Pass M6.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y accroître la représentation de ses associés, la SACD a conclu en 2014 de nouveaux accords de réciprocité ou partenariats :

— Dans le secteur du **spectacle vivant**, la Société a signé plusieurs contrats de réciprocité (avec GCA en Géorgie, COPYRO en Roumanie, et KAZAK au Kazakhstan), ainsi qu'une extension aux captations de spectacles vivants de son accord avec la RAO (Russie).

— Dans le secteur **audiovisuel**, la SACD a également signé deux nouveaux contrats de représentation réciproque pour l'exploitation des droits secondaires (copie privée / câble) avec ATHINA-SADA (Grèce) d'une part et CINEMA (Ukraine) d'autre part.

La SACD a également renégocié ses accords avec la SGAE (Espagne), société à laquelle elle a retiré la gestion de son répertoire audiovisuel à compter du 01/01/2015, pour le confier à la société DAMA, mais lui a conservé la gestion de son répertoire spectacle vivant.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux instances politiques et techniques de la **CISAC** (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, www.cisac.org). Elle en assume la vice-présidence du CA depuis 2010 et a poursuivi en 2014 son implication dans la normalisation des échanges de droits, via des bases de données comme notamment IDA -œuvres et ayants droit audiovisuels- que la SACD gère pour le compte de l'ensemble des sociétés audiovisuelles, ou ISAN (identifiant international des œuvres audiovisuelles et cinématographiques), ou de formats communs d'échange standardisé de documentation (pour le spectacle vivant).

Elle a aussi contribué au sein de la CISAC au lancement de « Writers and Directors Worldwide », conseil international des auteurs audiovisuels, spectacle vivant et littéraires, présidé par Yves Nilly (1^{er} vice-président de la SACD jusqu'en juin 2014) dont la 1^{re} rencontre a eu lieu à Mexico.

La CISAC regroupe 230 membres dans 120 pays et représente près de 4 millions de créateurs de toutes les régions du monde et de tous les répertoires artistiques : musique, audiovisuel, art dramatique, littérature et arts visuels. Elle est présidée par Jean-Michel Jarre et travaille à la protection des droits et à la promotion des intérêts des créateurs à travers le monde.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale sans but lucratif qui a son siège en France et des bureaux régionaux en Afrique (Burkina Faso), en Amérique du Sud (Chili), en Asie-Pacifique (Chine) et en Europe (Hongrie). www.cisac.org

Twitter : @CISACNews

Facebook : CISACWorldwide.



Rencontre internationale d'auteurs à l'OMPI

La mission économique

LES ŒUVRES DU RÉPERTOIRE ET LEUR UTILISATION

En 2014, les déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la Société (cf. encadré) ont enregistré à nouveau une augmentation (+23,17%) par rapport à 2013. En **audiovisuel**, le nombre d'œuvres déclarées progresse de nouveau (+32,31%). Comme l'an dernier, cette évolution est largement liée au développement des séries et de la fiction du réel sachant que la contrainte d'une déclaration pour chaque épisode d'une même série entraîne une augmentation mécanique des déclarations.

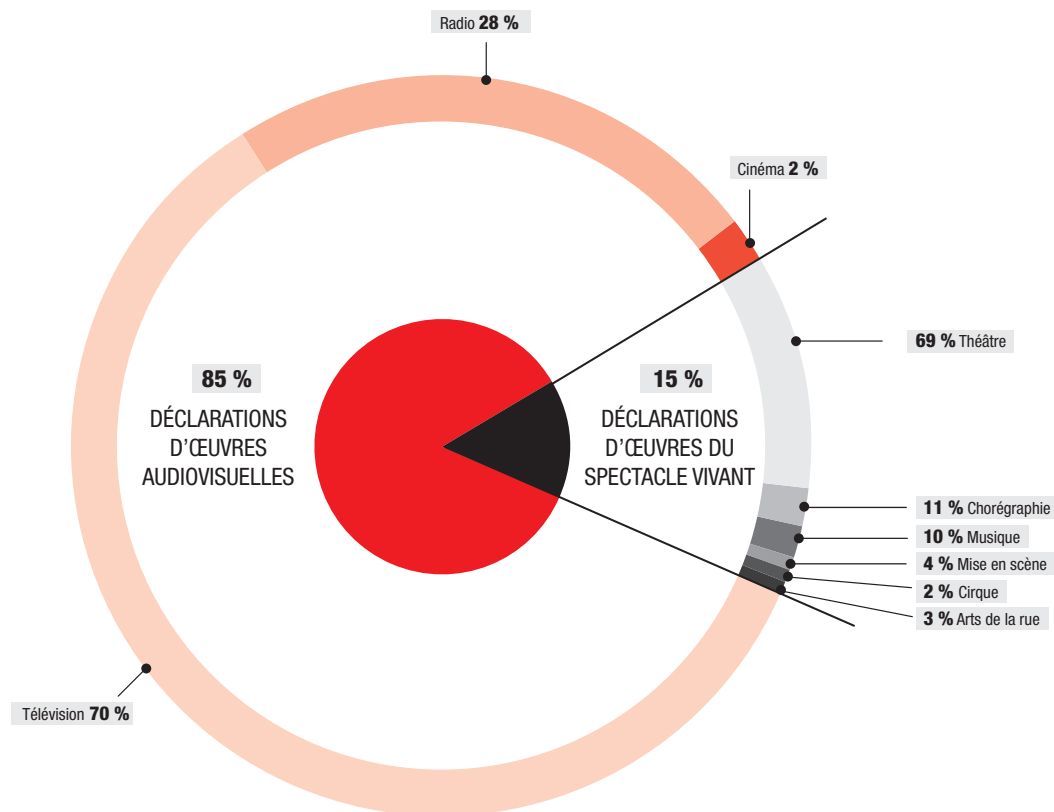
En **spectacle vivant**, le nombre des déclarations est en baisse par rapport à 2013 (-11,19%), mais cette évolution doit être mise en regard d'une année 2013 marquée par une multitude de facteurs exceptionnels combinés, et notamment des régularisations de déclarations. Le volume des déclarations retrouve en fait le niveau atteint en 2012.

LES ŒUVRES NOUVELLES

37 695

ŒUVRES NOUVELLES
ONT ÉTÉ DÉCLARÉES
EN 2014, DONT :

- 5 714 au titre du spectacle vivant (15% du total et - 11% par rapport à 2013)
- 31 981 au titre de l'audiovisuel (85% du total et + 32% par rapport à 2013)



S'agissant **des chiffres de l'utilisation des œuvres du répertoire** (cf. encadré), on note dans le domaine du spectacle vivant une hausse sensible du nombre de séances à Paris (+8%), cohérente avec la progression des droits en volume (+10%). À l'inverse, en province et en Île-

de-France le nombre global de séances est en légère baisse (-1,6%), essentiellement à cause des exploitations amateurs (-12%), alors que les perceptions sont en hausse (+7,4% en province et +6,6% en Île-de-France). En audiovisuel, le nombre d'œuvres diffusées en 2013 – dont les

droits ont été répartis en 2014 pour l'essentiel – augmente de 41,9%, alors que dans le même temps les heures de programme ne progressent « que » de 28%. Une tendance déjà constatée l'an dernier qu'explique en grande partie la multiplication des formats courts.

Percevoir et répartir efficacement le revenu des auteurs

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DES ŒUVRES DU RÉPERTOIRE

SPECTACLE VIVANT

PRÈS DE
50 000
REPRÉSENTATIONS À PARIS

PLUS DE
125 000
REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

Amateurs	741
Professionnels :	
Théâtres privés	20 472
Théâtres subventionnés syndiqués	2 891
Théâtres subventionnés non syndiqués	1 637
Compagnies Indépendantes et divers	24 190
Total	49 931

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS EN RÉGIONS ET ÎLE-DE-FRANCE

Amateurs	23 857
Professionnels :	
Tourneurs privés	3 048
Subventionnés syndiqués	19 069
Subventionnés non syndiqués	500
Compagnies Indépendantes et divers	78 595
Total	125 069

AUDIOVISUEL

253 801 ŒUVRES DIFFUSÉES EN 2013*

NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES*

Œuvres TV	169 703	66,87 %
Films cinéma	31 544	12,43 %
Courts métrages	3 690	1,45 %
Radio	48 864	19,25 %
Total	253 801	100 %

*NB: Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2014 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

245 140 HEURES DE PROGRAMMES

_Télévision: 96%, avec 234 176 heures de programmes.

_Radio: 4%, avec 10 964 heures de programmes.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 91,03% des œuvres et 91,30% du minutage.

NB: Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

LES PERCEPTIONS EN 2014

Les perceptions de la SACD en 2014 se sont élevées à 216 674 107 €, en hausse de 0,8% par rapport à 2013, essentiellement grâce au spectacle vivant (+7,4%).

Pour leur part les perceptions audiovisuelles diminuent (-2%), un recul qui vient après la hausse (+13,5%) enregistrée en 2013, et s'explique par la baisse importante des encaissements de copie privée (après de forts rattrapages en 2013 suite à la signature de nouveaux contrats) et la diminution des perceptions provenant de l'étranger et du Canada, partiellement compensées par l'augmentation des contrats généraux et des nouveaux médias.

Alors que pour le spectacle vivant, après une année 2013 déjà marquée par une hausse globale de 3%, le volume des perceptions a progressé en France (+8,3%) ainsi qu'à l'étranger (+2,2%), pour s'établir à un niveau jamais atteint de 67 millions d'euros.

La forte hausse du spectacle vivant et le recul de l'audiovisuel modifient sensiblement le poids respectif des répertoires de la société :

_Spectacle vivant	67 065 592 €	soit	30,9%	(contre 29% en 2013)
_Audiovisuel	148 992 906 €	soit	68,8%	(contre 70,7% en 2013)
_Écrit	615 610 €	soit	0,3%	(inchangé)

En **SPECTACLE VIVANT**, l'évolution globale de +7% est liée à la conjonction de plusieurs facteurs :

_progression des exploitations parisiennes (+10,1%), qui inverse une tendance baissière constatée sur les 3 années antérieures et s'explique par de beaux succès en salles ainsi que par une augmentation des droits en provenance de l'Opéra de Paris ;
_progression également des perceptions en Île-de-France (+6,6%) et en **régions** (+7,3%). S'agissant des régions la progression est le fruit de deux effets conjugués : la très belle performance des délégués régionaux sur le 1^{er} semes-

tre et le succès de la reprise en interne de l'activité au sein du Pôle de perception régionale sur le second semestre, grâce au professionnalisme de l'équipe de 25 nouveaux collaborateurs exclusivement dédiés à la SACD entraînant l'amélioration de tous les indicateurs de gestion et de qualité (délais d'encaissement notamment) ;
_progression globale des perceptions en provenance de l'étranger (+2,2%), mais contraste entre la baisse (-2,5%) de celles issues des pays francophones

à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) et la hausse (+5,1%) de l'étranger proprement dit, où la forte augmentation des droits en provenance d'Italie et d'Espagne, ou plus modeste de ceux venant d'Allemagne, de Russie et des pays de l'Est, compense le recul des encaissements issus de Suisse et d'Argentine (où de fortes hausses avaient été enregistrées sur 2013).

En **AUDIOVISUEL**, la baisse (-1,97%) s'explique par :

_des perceptions quasi stables en France d'une année sur l'autre (-0,2%), mais une forte baisse de la copie privée (après d'importantes régularisations encaissées en 2013), contrebalancée par de belles progressions - notamment celle des contrats généraux (+2,2%) avec le renouvellement favorable de deux contrats ADSL (SFR et Free) et aussi celle des nouveaux médias hors copie privée (+104%) grâce notamment à YouTube (le contrat Dailymotion étant en cours de renégociation) ;

_une baisse globale des perceptions à l'étranger (-10,2%), qui intervient après une année 2013 marquée par de gros rattrapages, tant dans les pays francophones (-6,8%) - et notamment au Canada (-38%) -, que sur l'étranger proprement dit - pays non francophones + Suisse - (-15%), avec des baisses notamment en Allemagne après une très belle année 2013, et en Espagne (où les performances très en recul de la SGAE ont conduit la SACD à changer de partenaire au profit d'une autre société, la DAMA).

Pour **L'ÉCRIT**, les perceptions enregistrées en 2014, toujours très marginales, sont néanmoins en hausse (+1%), grâce aux perceptions en provenance de Belgique (+25,7%).

LES PERCEPTIONS 2014 ET LEUR VENTILATION

AUDIOVISUEL

		Variation 2014 / 2013
France	124 861	-0,20 %
Copie privée	10 636	-31,27 %
Contrats généraux	107 392	+2,20 %
Contrats particuliers	2 223	-3,34 %
Contrats vidéo et nouveaux médias	4 610	+103,93 %
Pays à intervention directe	14 604	-6,83 %
Étranger	9 528	-15,00 %
Total	148 993	-1,97 %

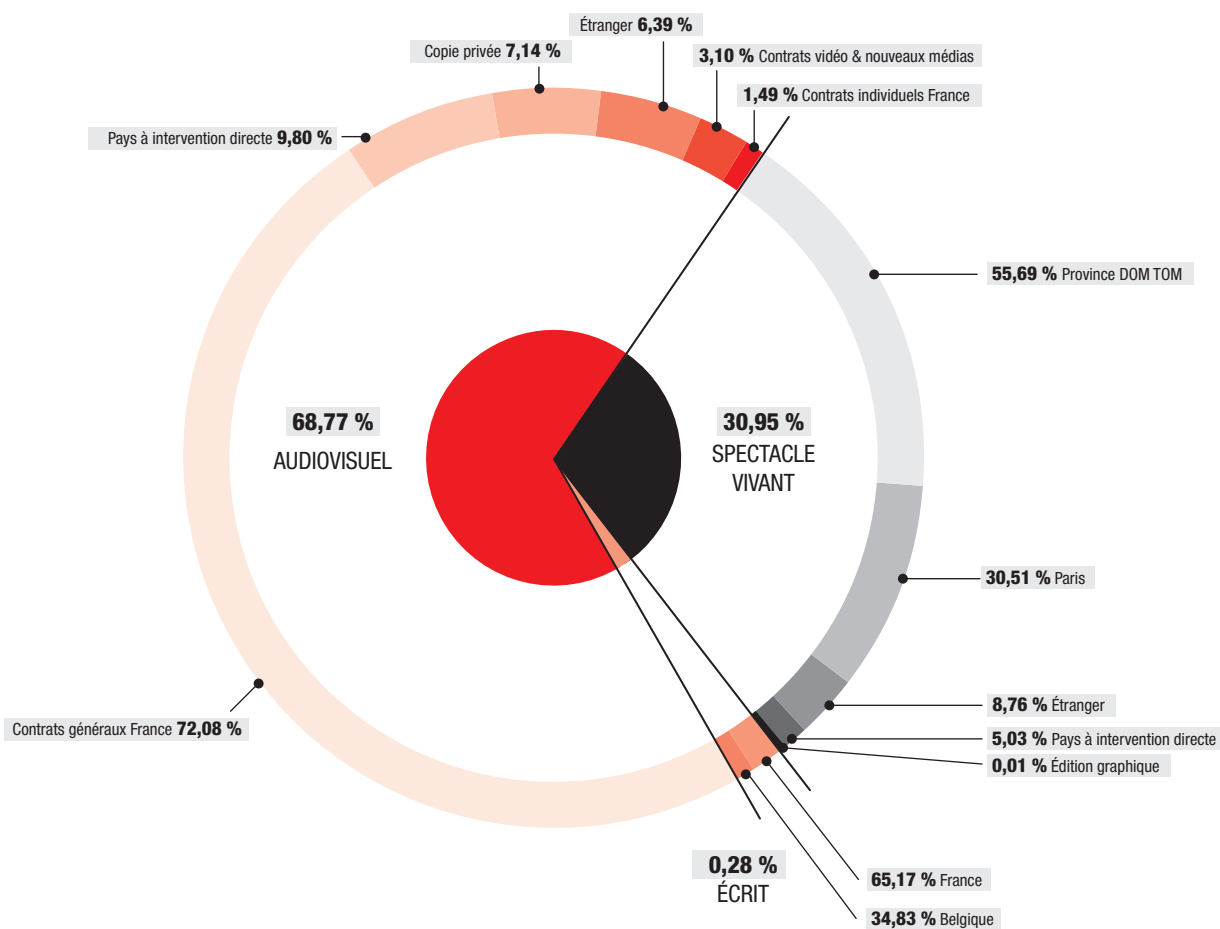
(Chiffres en milliers d'euros)

SPECTACLE VIVANT

		Variation 2014 / 2013
France	57 808	+7,39 %
Paris	20 462	+10,12 %
ÎdF / Province/ DOM TOM	37 345	+7,27 %
Pays à intervention directe	3 371	-2,49 %
Étranger	5 877	+5,11 %
Édition graphique	10	+101,40 %
Total	67 066	+7,39 %

ÉCRIT

		Variation 2014 / 2013
Droits Reprographie Belgique	215	+25,71 %
Droits Reprographie France	401	-8,55 %
Total	616	+1,04 %



LES RÉPARTITIONS DE DROITS

Les répartitions effectuées en 2014 représentent 95,6% des sommes perçues pendant l'année. Le montant des droits répartis en 2014 – soit 207 056 264 € – est en augmentation de +6,51% par rapport à l'an passé.

En **spectacle vivant**, où l'affectation des sommes perçues, intervient en moyenne un mois après leur encaissement, l'augmentation des répartitions (+6,66%) est en adéquation avec la progression des perceptions (+7,39%).

En **audiovisuel**, où la SACD demeure tributaire des délais de paiement des diffuseurs et où – pour des raisons techniques –, le cycle d'affectation des droits perçus est plus long, le niveau des répartitions augmente également par rapport à l'an dernier (+6,43%). Dans cette évolution favorable, s'imbriquent les effets contrastés des perceptions 2013 en forte augmentation et de celles de 2014 plutôt en recul. Elle traduit aussi les efforts des services pour réduire la masse des droits

en suspens et accroître ainsi le niveau des répartitions.

S'agissant de **l'écrit**, les sommes réparties en 2014 résultent des seuls droits de reprographie encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution (+25,49%) suit donc celle des perceptions belges.

95,6 %

20 758 AUTEURS VIVANTS, MEMBRES DE LA SACD ONT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE RÉPARTITION EN 2014: PARMIS EUX 13 744 ADHÉRENTS, 2 272 SOCIÉTAIRES ADJOINTS ET 4 742 SOCIÉTAIRES, SOIT UNE HAUSSE DE +2,19% PAR RAPPORT À 2013.

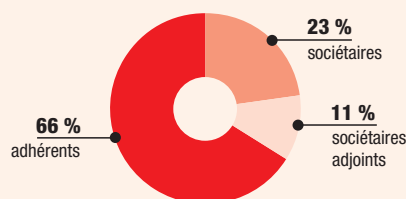
RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2014 augmente de 2,19%, cette hausse affecte différemment les grades sociaux:

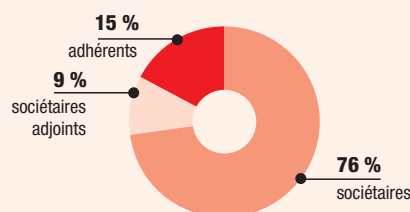
- les sociétaires progressent plus que la moyenne (+3,56%) mais sont stables en part relative (22,8% du total);
- les sociétaires adjoints progressent moins que la moyenne (+0,75%) mais demeurent aussi quasi-stables en part relative (10,9% du total);
- quant aux adhérents leur nombre augmente avec la moyenne (+1,97%) et leur part relative reste stable à 66,7%.

La distribution des revenus demeure par contre toujours très inégalitaire, quels que soient les grades sociaux. Mais l'inversion déjà sensible en 2013 du mouvement de disparité croissante observé jusqu'en 2012 (avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle) se confirme cette année : on trouve 81,2% (81,6% en 2013 et 81,9% en 2012) des auteurs sur les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5K€), et 3,7% (comme en 2013 et contre 3,9% en 2012) sur les tranches de rémunération les plus élevées (>40K€), les bénéficiaires des tranches médianes (5 à 40K€), passant de 14,7% à 15,1%

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs-confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000€ et plus	0	1	50	51	0,2 %	100 %
Tranche de 100 000 à 200 000€	6	8	147	161	0,8 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000€	6	8	118	132	0,6 %	98,9 %
Tranche de 50 000 à 75 000€	16	19	223	258	1,2 %	98,3 %
Tranche de 40 000 à 50 000€	17	17	161	195	0,9 %	97,1 %
Tranche de 30 000 à 40 000€	25	20	210	255	1,2 %	96,2 %
Tranche de 20 000 à 30 000€	78	53	340	471	2,3 %	95,0 %
Tranche de 15 000 à 20 000€	68	42	241	351	1,7 %	92,7 %
Tranche de 10 000 à 15 000€	169	91	381	641	3,1 %	91,0 %
Tranche de 5 000 à 10 000€	515	215	662	1 392	6,7 %	87,9 %
Tranche de 3 000 à 5 000€	605	191	403	1 199	5,8 %	81,2 %
Tranche de 1 000 à 3 000€	2 149	468	655	3 272	15,8 %	75,4 %
Tranche de 0 à 1 000€	10 090	1 139	1 151	12 380	59,6 %	59,6 %
Total	13 744	2 272	4 742	20 758	100 %	100 %

LES REVENUS DES AUTEURS

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très disparates, mais – dans le contexte de forte augmentation du volume des droits répartis – la masse globale des comptes bénéficiaires d’au moins une répartition dans l’année a de nouveau progressé en 2014, à un rythme supérieur (+2,2%) à celui de 2013 (+1,75%), et homogène entre les auteurs vivants (+2,2%) et les successions (+2,3%).

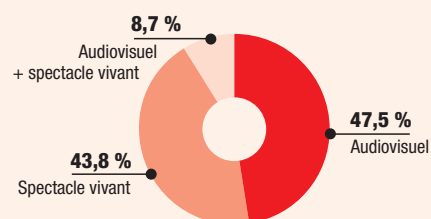
29 653 AYANTS DROIT (AUTEURS VIVANTS ET SUCCESSIONS, MAIS HORS SOCIÉTÉS) ONT VU EN 2014 LEURS COMPTES CRÉDITÉS DE DROITS (SOIT 2,22% DE PLUS QUE L’AN PASSÉ)

RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

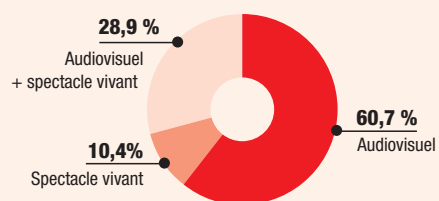
S’agissant des ayants droit bénéficiaires de droits en 2014, la progression globalement constatée de leur nombre (+2,2%) s’avère disparate lorsqu’on la segmente par répertoire: le nombre des ayants droit exclusivement «spectacle vivant» progresse moins (+0,7%) que celui des bénéficiaires exclusivement «audiovisuel» (+4%), mais plus que celui des ayants droit «mixtes» (+0,2%). En revanche, les premiers (spectacle vivant) se concentrent toujours sur les tranches de revenu les plus basses (97,8% touchent moins de 10 000 €, vs 97,9% en 2013), alors que les ayants droit exclusivement audiovisuels, sont encore plus nombreux (3,62% contre 3,42% en 2013) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000 €). Les ayants droit «multi répertoires», quant à eux, sont ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement répartis:

- moins de 10 000 € >>> 68,9% (contre 88,9% en général),
- entre 10 000 et 50 000 € >>> 22,1% (contre 8,5% en général)
- et au-delà de 50 000 € >>> 9% (contre 2,6% en général).

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle vivant et Audiovisuel	Tous Comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000 € et plus	1	26	31	58	0,2 %	100 %
Tranche de 100 000 à 200 000 €	4	129	68	201	0,7 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000 €	7	131	40	178	0,6 %	99,1 %
Tranche de 50 000 à 75 000 €	17	225	94	336	1,1 %	98,5 %
Tranche de 40 000 à 50 000 €	11	173	64	248	0,8 %	97,4 %
Tranche de 30 000 à 40 000 €	14	243	80	337	1,1 %	96,6 %
Tranche de 20 000 à 30 000 €	46	440	135	621	2,1 %	95,4 %
Tranche de 15 000 à 20 000 €	59	329	109	497	1,7 %	93,3 %
Tranche de 10 000 à 15 000 €	131	514	178	823	2,8 %	91,7 %
Tranche de 5 000 à 10 000 €	475	1 016	351	1 842	6,2 %	88,9 %
Tranche de 3 000 à 5 000 €	553	803	245	1 601	5,4 %	82,7 %
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 939	1 902	429	4 270	14,4 %	77,3 %
Tranche de 0 à 1 000 €	9 724	8 166	751	18 641	62,9 %	62,9 %
Total	12 981	14 097	2 575	29 653	100 %	100 %

La mission sociale

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2013

BUDGET GLOBAL: **3,491** M€

Nombre de bénéficiaires: **1 282** personnes
 Montant moyen annuel de l'allocation versée: **2 508 €**
 Ventilation des bénéficiaires par tranches:

NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU

Tranche de: 30 000 et plus	0
Tranche de: 20 000 à 30 000 €	1
Tranche de: 15 000 à 20 000 €	21
Tranche de: 10 000 à 15 000 €	23
Tranche de: 5 000 à 10 000 €	115
Tranche de: 3 000 à 5 000 €	152
Tranche de: 1 000 à 3 000 €	504
Tranche de: 0 à 1 000 €	466

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES
 À LA RETRAITE:

3,208 M€

Nombre de dons: **37**
 Montant moyen: **4 245 €**
 Nombre de filleuls: **27**
 Montant des bourses allouées: de **764 à 2 260 €**
 Nombre personnes reçues en 2012 par le service social: **282**

AIDES DE SOLIDARITÉ :

0,283 M€

LA FONDATION PAUL MILLIET

En 2014, elle a accordé 26 aides pour un montant total de 94 828 €, soit un montant moyen de 3 647 €.

Fondée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet - reconnue d'utilité publique depuis l'origine - a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Des années 80 jusqu'à très récemment, elle est intervenue uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au

bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés. Depuis peu, grâce à l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'État, elle peut agir au bénéfice des auteurs devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et - depuis 3 ans - par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité des auteurs qui peuvent la soutenir.

PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX DES AUTEURS

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale: assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs), retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et du RAAP, gérés par l'IRCEC.

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces trois organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées. Les services de la Société sont également présents à l'AGESSA et au RACD.

Du côté du **régime de sécurité sociale des auteurs**, l'année 2014 a été dominée par la question de la fusion de l'AGESSA et de la Maison des Artistes au sein d'une caisse nationale spécifique aux auteurs et artistes auteurs, envisagée par les ministères de tutelle (Culture et Affaires sociales) dans un souci de rationalisation et d'économie et avec la perspective d'une meilleure protection sociale. Divers atermoiements ont mis fin dans le courant de 2014 au processus de consultation des organisations professionnelles engagé en début d'année. Celui-ci doit reprendre en 2015 et de nombreux points devront être traités: conditions d'affiliation (disparition éventuelle de la notion d'assujettissement et d'affiliation), pré-compte de l'ensemble des cotisations, prise en compte des revenus accessoires, champ et gouvernance du régime... La SACD, qui n'est pas opposée à la création d'une caisse unique, reste très vigilante sur ses modalités de mise en place et les impacts éventuels sur le statut des auteurs. Dans l'attente, la Société est intervenue auprès des tutelles pour qu'une réponse rapide soit apportée en matière de «rachat» des cotisations prescrites pour les auteurs qui n'ont pas cotisé à la vieillesse et qui souhaitent régulariser leur situation (affiliation rétroactive).

Par ailleurs le fonctionnement statutaire de l'**AGESSA** (tout comme celui de la Maison des artistes d'ailleurs) a été perturbé par l'arrivée à échéance au cours du 1^{er} semestre 2014 des mandats de leurs conseils d'administration respectifs, alors que la future structure commune n'était pas constituée. Le travail de ses diverses commissions -et notamment de celle en charge de l'aide sociale- en a été affecté. Les tutelles, n'ayant pas accepté que les mandats des administrateurs soient prorogés, ont désigné au cours du second semestre un administrateur provisoire, pour permettre aux deux entités de poursuivre leurs missions de base. C'est le cas à l'AGESSA, dont l'assemblée générale -présidée par un représentant de la SACD- a continué par ailleurs d'assurer le fonctionnement statutaire (budget, comptes, etc...). De nouvelles élections devraient être organisées d'ici la fin de 2015, date correspondant à la fin de mission de l'administrateur provisoire, sauf à ce que celle-ci soit prorogée afin de permettre d'attendre la mise en place de la caisse unique.

Du côté de l'**IRCEC et de la «retraite»**, l'année 2014 a été marquée essentiellement par la réforme du RAAP (Régime des Artistes Auteurs Professionnels). Ce régime complémentaire obligatoire qui -pour les auteurs dramatiques- complète les prestations du RACD, fonctionnait jusqu'à maintenant selon un système optionnel de cotisations, devenu incompatible (car relevant de l'assurance privée) avec les réglementations européennes en la matière.

À l'incitation des tutelles, le conseil d'administration du RAAP a proposé une réforme instituant une cotisation proportionnelle de 8% (ramenée à 4% pour les auteurs cotisant au RACD), assortie de mesures transitoires. Une consultation sur ces propositions est en cours avec l'ensemble des organisations professionnelles. La SACD, qui comprend les motivations de la réforme, souscrit à l'idée d'un taux réduit de 4% car elle souhaite que les cotisations cumulées aux deux régimes (RACD et RAAP), tout en assu-

rant une bonne couverture sociale aux auteurs, demeurent à un niveau supportable pour ces derniers.

La SACD s'est également préoccupée des conséquences de **la loi du 20 janvier 2014 «garantissant l'avenir et la justice du système de retraites»**, qui prévoit notamment que la liquidation de la retraite d'un régime de base (CNAV ou autre) induit que l'ensemble des cotisations versées au titre des régimes complémentaires obligatoires ne sont plus génératrices de droits. Malgré une forte mobilisation des différents secteurs de création, les pouvoirs publics n'ont pas souhaité envisager une exception pour les auteurs, à qui il est donc recommandé d'entamer des démarches auprès du RAAP et du RACD, lors de la liquidation de leur retraite du régime de base, pour éviter d'être pénalisés par ces nouvelles dispositions en cotisant «pour rien».

S'agissant enfin de la **formation professionnelle continue des auteurs**, le fonds de formation continue a poursuivi sur 2014 son offre destinée aux auteurs. Logé dans une section spécifique de l'AFDAS, il est financé par les cotisations des auteurs et diffuseurs (recouvrées par la SACD, pour le compte de l'AGESSA, au titre de son répertoire), et par l'abondement des sociétés d'auteurs, dont la SACD. Le montant de l'abondement par la SACD (qui représente 4,5% du quart «action culturelle» des sommes issues des perceptions au titre de la copie privée, tel que défini par la convention triennale signée en 2013) s'est élevé en 2014 à 160 800€ (+33% par rapport à 2013), grâce à la hausse des perceptions de copie privée ayant constitué les ressources d'action culturelle 2014. Au sein du fonds, des commissions professionnelles (propres à chaque secteur de création) où la SACD est impliquée, gèrent les sommes dont elles disposent et proposent des formations transversales (langues, bureautique, gestion, etc.) et des formations axées sur les métiers.

LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente - sur ses ressources propres - des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant - ainsi que leurs proches - dans leur vie quotidienne.

LES ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

Soucieuse des conditions de vie des auteurs et de leur conjoint éventuel, la SACD prévoit dans le cadre des avantages réservés à ses membres un complément de retraite versé sous certaines conditions. Ces allocations complémentaires qui ne constituent pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire et pour lesquelles il n'y a donc pas de droits acquis, sont des libéralités que le conseil d'administration a décidé d'allouer aux membres de la SACD. Chaque année, le conseil définit les ressources collectées dans l'année et affectées au financement des allocations versées l'année suivante. Actuellement, les ressources ainsi cantonnées proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant au

titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Le montant individuel de cet avantage est donc susceptible de varier en fonction du montant des ressources affectées et du nombre de bénéficiaires. Ainsi, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2014 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,21 M€ (soit - 1,9% par rapport à 2013). Celui des ressources collectées en 2014 - qui sera affecté au paiement des allocations sur 2015 - est sensiblement plus important puisqu'il s'élève à 3,37 M€.

La réforme des conditions d'attributions des allocations, mise en application à partir de janvier 2012 pour adapter cet avantage aux nouveaux paramètres démographiques et économiques des retraites et en renforcer l'esprit de solidarité, a permis de réguler l'accès des nouveaux bénéficiaires et de préserver le niveau individuel moyen des allocations versées, ainsi qu'en a témoigné le bilan réalisé fin 2013. S'appuyant sur une étude actuarielle aux projections satisfaisantes, ce dernier a conforté le maintien en 2014 des dispositions adoptées pour sécuriser l'avenir de cet avantage apporté par la SACD aux auteurs.

SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Conseillée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous forme de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité. La SACD accorde aussi à ses « filleuls » (enfants d'auteurs décédés) des allocations pour soutenir leurs frais d'études et de scolarité.

En 2014, dans le contexte d'une situation sociale des auteurs toujours précaire et difficile, le volume global des aides individuelles (dons de solidarité aux auteurs en difficulté + allocations « filleuls ») s'est maintenu au niveau atteint en 2013 (283 K€). À noter toutefois qu'à cette somme se sont ajoutées des aides supplémentaires (à hauteur de 24 K€ contre seulement 10 K€ en 2013) accordées en

puissant dans la réserve spéciale de 200 K€ constituée au bénéfice de l'action sociale en 2010 et de nouveau abondée cette année par le versement d'une somme de 120 K€, provenant de perceptions irrégularisables (car non documentées) reçues de l'Éducation Nationale pour l'utilisation du répertoire de la Société dans un contexte pédagogique.

S'agissant des dons de solidarité, le montant individuel moyen des soutiens accordés a très fortement progressé (+ 48%). Pour ce qui est des allocations « filleuls », dont le niveau a été sensiblement relevé, le nombre des bénéficiaires s'est accru.

Dans le même esprit, la **Fondation Paul Milliet**, qui dispose de ses propres ressources, octroie des aides aux auteurs

rencontrant des problèmes liés à l'âge ou la maladie - et depuis l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'État - à toutes les difficultés de la vie. En 2014, le volume global de ses soutiens a fortement progressé (+52%), et leur niveau individuel moyen s'est également accru (+17%).

Par ailleurs, en complément de son aide financière, la SACD assortit ces actions individuelles d'une assistance administrative (démarches diverses, orientation vers des aides légales, appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés), et bien sûr d'un accompagnement psychologique, indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.



Pour aller plus loin dans la solidarité grâce au mécénat, le fonds de dotation Auteurs Solidaires a été créé en 2014 dans l'orbite de la SACD, à l'initiative de Jacques Fansten alors président de la Société. Sa vocation : permettre l'accès à la culture de populations défavorisées tout en associant des auteurs à des missions de lien social et d'accompagnement de la création.

Pour mener à bien ses missions, le Conseil d'administration du Fonds - qui associe des représentants de la SACD et des personnalités d'horizons divers animées d'un com-

mun désir de solidarité sociale et culturelle va solliciter l'appui de mécènes (a priori essentiellement des entreprises), sur des opérations ciblées et concrètes qu'il va élaborer en s'appuyant sur le tissu associatif et institutionnel existant.

Pour lui permettre d'engager ses premières actions, la SACD lui a apporté en 2014 un soutien de 210 K€ au titre de son action culturelle. Aux côtés de son président-fondateur Jacques Fansten, sa direction est assurée par Véronique Perlès.

La mission culturelle

L'action culturelle de la SACD, soutient la création contemporaine grâce aux 25% de rémunération pour copie privée perçue sur les supports vierges d'enregistrement. La SACD complète ces 25% par des affectations volontaires afin de favoriser l'émergence de nombreuses créations, leur diffusion et la formation des auteurs.

Grâce à deux nouveaux contrats signés par Copie France avec Free et SFR et à une augmentation des ventes de tablettes sur lesquelles s'applique la rémunération pour copie privée, les montants alloués à l'action culturelle ont beaucoup augmenté en 2014.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION CULTURELLE EN 2014

BUDGET GLOBAL: **5,556** M€

EN HAUSSE DE 30,3%
PAR RAPPORT À 2013

DONT:

— 4,64 M€ affectations légales

— 0,92 M€ affectations volontaires

UTILISATION DES MONTANTS DISPONIBLES:

— charges directes (soutiens, partenariats, etc...): **4,82 M€**

— dont: actions générales non imputées à un répertoire: **2,65 M€**
actions par répertoires: **12,17 M€**

— contribution aux frais de gestion: **0,73 M€**

PARTENARIATS: **281**
(SOIT 7% DE PLUS QU'EN 2013)

— 136 pour le spectacle vivant

— 75 pour l'audiovisuel

— 4 partenariats « transrépertoires »

— 66 au titre des fonds d'aide à la création:

DÉTAILS FONDS D'AIDE À LA CRÉATION

Fonds Humour /one man show	9 aides
Fonds de traduction	2 aides
Fonds Fictions 2.0	10 aides
Fonds Théâtre	14 aides
Fonds Musique de scène	11 aides
Fonds de Création Lyrique	20 aides



Sujet à vif : Irrévérence(s) / commande à Marie-Agnès Gillot et Lola Lafon
Conception et interprétation : Marie-Agnès Gillot et Lola Lafon



Sujet à vif : Religieuse à la fraise / commande à Kaori Ito et Olivier Martin-Salvan
Conception et interprétation : Kaori Ito et Olivier Martin-Salvan

LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

LE BUDGET DE L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2014 de la SACD est de **5 555 910 Euros**, en hausse de 30,27% par rapport à 2013 (cf. annexes). Les budgets d'action culturelle sont définis sur la base des sommes encaissées en année N-1. La hausse de la copie privée encaissée en 2013 se répercute donc sur le budget 2014. La baisse constatée en 2014 sera visible dans le budget 2015.

LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

AFFECTATIONS LÉGALES		4 640 216 €
Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI)		2 984 555 € ⁽¹⁾
Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI)		588 974 € ⁽²⁾
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)		760 548 € ⁽³⁾
Produits financiers		78 511 € ⁽⁴⁾
Reliquats années précédentes		227 628 € ⁽⁵⁾
AFFECTATIONS VOLONTAIRES		915 694 €
Total		5 555 910 €

Les affectations légales correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles - avec l'assentiment de la CPC des SPRD - nous ajoutons : une quote-part de produits financiers (poste 4) et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartis de copie privée sonore, la totalité de la part répartis de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1, et les produits divers constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals.

L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2014

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et interactives, la SACD a - comme les années antérieures - consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle au financement des soutiens d'action culturelle (4,8M€) et au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle (0,7M€).

Sur les **4 823 700 € d'aides directes**, un montant de **2 649 400 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière selon le détail suivant :

Le reste, soit un montant de **2 174 300 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Prix SACD	24 000 €
Action décentralisée province	60 000 €
Actions internationales	60 000 €
Subvention Beaumarchais	900 000 €
ARP	69 060 €
Action culturelle Belgique	165 000 €
Action culturelle Canada	26 000 €
Fonds SACD	195 000 €
Fonds de réactivité	622 840 €
Action culturelle « transdisciplines SV »	110 000 €
Action culturelle « transrépertoires » (SV + AV)	46 000 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	160 800 €
Fondation Auteurs Solidaires	210 700 €

Théâtre	442 600 €
Danse	77 400 €
Musique	362 100 €
Radio	39 000 €
Télévision	629 500 €
Cinéma	242 300 €
Création interactive	40 000 €
Animation	167 900 €
Arts du cirque	78 800 €
Arts de la rue	94 700 €



Luc et Jean-Pierre Dardenne (prix SACD)



Valérie Lemerrier (Mots en scène)

MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES, FONDS ET SOUTIENS

L'action culturelle de la SACD s'articule autour :

de grands dispositifs directement gérés par la SACD, avec, principalement la mise en place progressive, depuis 2005, de plusieurs Fonds de création. Les Fonds sont attribués par des professionnels extérieurs à la SACD, réunis en commissions. Existente aujourd'hui : les Fonds Théâtre, Humour-seul en scène, Musique de scène, Fictions 2.0, Création Lyrique, Création musicale. Les équipes de l'action culturelle de la SACD accompagnent individuellement chaque projet. Existente aussi des dispositifs comme *Écrire pour la rue* et *Auteurs d'espaces*, dans le domaine des Arts de la rue par exemple ;

de soutiens à des festivals dans tous ses répertoires : Avignon Off, Fiction TV à La Rochelle, Série Mania au Forum des

images, Totally Serialized, Longueur d'Onde, June Events, Hautes Tensions, Spring, le Festival Mondial du Cirque de demain, le Fipa, les Francophonies en Limousin,

de coproductions avec des festivals

Les Sujets à Vif avec le Festival d'Avignon (proposent chaque année huit créations originales transdisciplinaires), Auteurs d'espaces, Le Vif du Sujet itinérant, L'Objet des mots (avec Actoral).

rencontres professionnelles ou des actions de valorisation des auteurs (Mots en Scène, séances de pitches, les Rendez-vous du Conservatoire, Voix d'auteurs...);

d'actions de formation ;

d'actions de promotion des œuvres et des auteurs à l'international (Jeunes talents cirque, la Moisson des traductions),

l'ouverture aux nouveaux médias et nouvelles écritures (Fonds Fiction 2.0, Cross Video Days, Paris Courts Devant et sa Fabrique en Transmedia, I Love Transmedia, Marseille Web Fest, Web Program Festival, L'Académie SACD-YouTube...);

les aides individuelles aux auteurs via l'association Beaumarchais-SACD ;

des actions diverses de soutien à la création : les coups de cœur de la commission Cinéma, les coups de cœur TV, Coups de cœur radio.

Les aides et les soutiens, votés par le conseil d'administration, portent sur l'ensemble des disciplines gérées par la SACD : théâtre, musique, danse, mise en scène, arts du cirque, arts de la rue, humour, cinéma, télévision, animation, radio, création interactive.

LA PROMOTION DES ŒUVRES À L'ÉTRANGER

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'actes (103 textes lus en 2014) et de l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers (en s'appuyant en particulier sur la base de données de la Moisson des Traductions), et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

Dans ce cadre, grâce à l'action de la SACD, une cinquantaine d'auteurs ont vu certaines de leurs œuvres traduites, publiées, lues ou jouées en 2014 dans plus de 20 pays.

La Société développe également - dans le cadre de son action culturelle internationale - de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers, et en particulier en 2014 :

dans le domaine du spectacle vivant (**théâtre en Europe** avec l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce, ainsi que la Suède avec le projet LABOO7- qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse -, **théâtre en Amérique** à La Havane et au Québec avec l'Atelier Grand Nord, **et danse** avec le New York Dance Festival), **et dans celui de l'audiovisuel** (French film festival de Richmond,).

Lauréats des prix SACD 2014 (cf. p.34)



LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

LES PRIX EN 2014

PALMARÈS DES PRIX SACD 2014

- _ Grand Prix: **Jean-Claude Carrière**
- _ Prix européen: **Jean-Pierre et Luc Dardenne**
- _ Prix cinéma: **François Dupeyron**
- _ Prix nouveau talent cinéma: **Katell Quillévéré**
- _ Prix Suzanne Bianchetti: **Adèle Haenel**
Récompense une jeune comédienne débutant une carrière cinématographique prometteuse
- _ Prix télévision: **Charlotte Brandström**
- _ Prix nouveau talent télévision: **Sophie Lebarbier et Fanny Robert-Ferrey**
- _ Prix animation: **Hélène Giraud et Thomas Szabo**
- _ Prix nouveau talent animation: **Augusto Zanollo et Jean-Charles Finck**
- _ Prix création interactive: **Alain Damasio**
- _ Prix radio: **Xavier Mauméjean**
- _ Prix nouveau talent radio: **Camille Kohler**
- _ Prix théâtre: **Yasmina Reza**
- _ Prix nouveau talent théâtre: **Nasser Djemaï**
- _ Prix de la mise en scène: **Jean-François Sivadier**
- _ Prix de la traduction et/ou adaptation: **Huguette Hatem**
- _ Prix humour/one man show: **Muriel Robin**
- _ Prix nouveau talent humour/one man show: **Nicole Ferroni**
- _ Prix arts du cirque: **Marie Molliens**
- _ Prix arts de la rue: **Compagnie Les Grooms**
- _ Prix chorégraphie: **Thomas Lebrun**
- _ Prix nouveau talent chorégraphie: **Daniel Linehan**
- _ Prix musique: **Philippe Hersant**
- _ Prix nouveau talent musique: **Vincent Bouchot**

Médailles Beaumarchais: **Gisèle Casadesus, Reine Prat, Jo Dekmine, Frédéric Franck, Androulla Vassiliou, Michel Barnier et Antonio Tajani.**

Elles honorent les personnalités qui ont œuvré pour les auteurs et pour la création.

- _ Prix Henri-Jeanson: **Pierre Jolivet**
- _ Prix SACD de la Semaine de la Semaine de la Critique au Festival de Cannes (cinéma, long métrage): **Hope** de **Boris Lojkin**
- _ Prix SACD de la Quinzaine des Réalisateurs au Festival de Cannes (cinéma, long métrage): **Les Combattants** de **Thomas Cailley**
- _ Prix SACD de la meilleure première œuvre de fiction d'expression française au Festival de Clermont-Ferrand (cinéma, court-métrage): **Son seul** de **Nina Maïni**
- _ Prix SACD du meilleur film d'animation francophone au Festival de Clermont-Ferrand (animation, court-métrage): **Deep Space** de **Bruno Tondeur**
- _ Prix SACD dans la catégorie courts métrages au Festival d'Annecy (animation): **Los Dias de los Muertos** de **Pauline Pinson**
- _ Prix SACD dans la catégorie cross-médias au Festival d'Annecy (animation): **Les Mystères de Paris** de **Matthieu Dubois** (réalisation et création graphique) et **Véronique Puybaret** (scénario) d'après Eugène Sue.
- _ Prix SACD de la dramaturgie francophone aux Francophonies en Limousin (théâtre): **Pays** de **Pedro Kadivar**
- _ Prix RFI Théâtre 2014 aux Francophonies en Limousin: **Chemin de fer** de **Julien Mabiala Bissila**
- _ Grand Prix du jury SACD/Max Linder: l'e-BD **Je vous ai compris** de **Frank Chiche**
- _ Prix du scénario SACD/Association Max Linder: **Tube Tube**

Les prix soutenus

- _ Prix Plaisir du théâtre-Marcel Nahmias: **Gérard Desarthe**
- _ Prix Jean-Jacques Gautier: **Thomas Jolly**
- _ Prix Nouvel auteur de la Fondation J.M. Baje: **Quiproquos** de **Charles-Henri Ménival**
- _ Prix des Cent Livres-Emmanuelle Marie: **Théâtre des Chimères de Biarritz**
- _ Performance d'Auteur: **Justine Remy**

L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS - SACD

SUBVENTION 2014 : 900 000 €



Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SACD est présidée par Jacques De Decker depuis 2001. Elle est dirigée par Corinne Bernard.

L'action de « Beaumarchais » en 2014, c'est :

- _ 92 aides à l'écriture (pour environ 2000 candidatures) dans les disciplines de la SACD.
- _ 6 projets/12 auteurs soutenus avec la « Bourse Orange/Formats innovants » et l'organisation d'une séance de pitches à La Gaité Lyrique dans le cadre du Festival I Love Transmedia.
- _ La coproduction de 44 spectacles + 4 sur Avignon (17 pièces de théâtre, 11 pièces chorégraphiques, 5 spectacles de cirque et 5 spectacles de rue et 6 en lyrique).

- _ La coproduction de 10 courts-métrages.
- _ Le soutien à une dizaine d'auteurs dans le cadre de cycles de lectures de pièces de théâtre (le Festival de Grignan, MET, Théâtre du Balcon, Soirées d'été en Luberon, Paris des Femmes, Lundis en coulisses, Théâtre Ouvert, Maison des auteurs de la SACD) afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais.
- _ 20 traductions aidées (en théâtre, lyrique et cinéma, télévision).
- _ 10 aides à l'édition (en théâtre, en danse)
- _ 8 aides à la résidence (cirque, arts de la rue, théâtre)
- _ Une douzaine de prix dans différents festivals

- de cinéma et de danse (Paris, Cannes, Contis, Grignan, Brest, Montpellier, Castres, Vannes).
- _ La renaissance du Prix RFI. Beaumarchais accorde une aide à la résidence dans le cadre de ce partenariat.
- _ La collaboration à deux concours : un avec France Culture et France Inter, l'autre intitulé « Transfert Théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart) et le Goethe Institut (Paris).
- _ La poursuite de l'action internationale avec divers partenaires de nombreux pays : Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, Italie, Espagne, Guinée...

La Copie Privée, 30 ans de dynamisme culturel

Créée en 1985 par la loi Lang, la Copie privée fête ses 30 ans en 2015. A la SACD, l'action culturelle date de 1987.

Les auteurs élus qui composent le conseil d'administration réfléchissent chaque année aux actions prioritaires à mener et aux besoins nouveaux des auteurs. Ils sont accompagnés par une équipe dédiée qui prépare les dossiers et concrétise les actions. Cela a permis d'initier de nouvelles aides à la création comme par exemple le Fonds Fictions 2.0, les actions en faveur du multi-écrans, les fonds d'aides en spectacle vivant... La SACD privilégie aussi les rencontres professionnelles afin de générer de nouvelles opportunités de travail pour des auteurs.

Les auteurs du conseil d'administration s'imposent rigueur, respect des règles et du budget. Aucun administrateur élu ne peut bénéficier d'une aide, ni ne peut faire partie d'un jury constitué pour un fonds de soutien SACD. La SACD est transparente sur les actions et les aides et publie chaque année sur son site les actions financées par la Copie privée ainsi que le montant alloué.

Plus une plus grande transparence, toutes les aides proposées par la SACD et l'association Beaumarchais sont accessibles via **Le Portail des soutiens**, accessible depuis la page d'accueil du site de la SACD (www.sacd.fr).

UN ARTISTE À L'ÉCOLE, 3^e

La copie privée finance également des actions transverses de diffusion de la culture comme **Un artiste à l'école**, un dispositif imaginé par la SACD et porté par l'association La Culture avec la Copie privée.

Depuis 2012, année de la première édition, une quarantaine d'artistes, auteurs ou producteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la musique, de l'écrit et des arts graphiques ont participé à l'opération. Le dispositif part d'une idée simple : faire retourner des créateurs sur les

bancs de leur école, collège ou lycée afin d'y rencontrer des élèves d'aujourd'hui, leur parler de leurs parcours, confronter leurs cultures. Plus de 1000 élèves ont participé à la troisième édition d'**Un artiste à l'école**.

Les quatre grands objectifs de cette opération prennent plus de sens à chaque édition : favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale car la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image éli-

tiste, distante et éloignée ; faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques en expliquant aux enfants un parcours personnel ; enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires et nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste via des supports visuels.

L'édition 2014 était parrainée par le scénariste et dramaturge **Jean-Claude Carrière** qui a fait un retour devant les élèves du Lycée Lakanal de Sceaux.

Mohamed Hamidi à Bondy



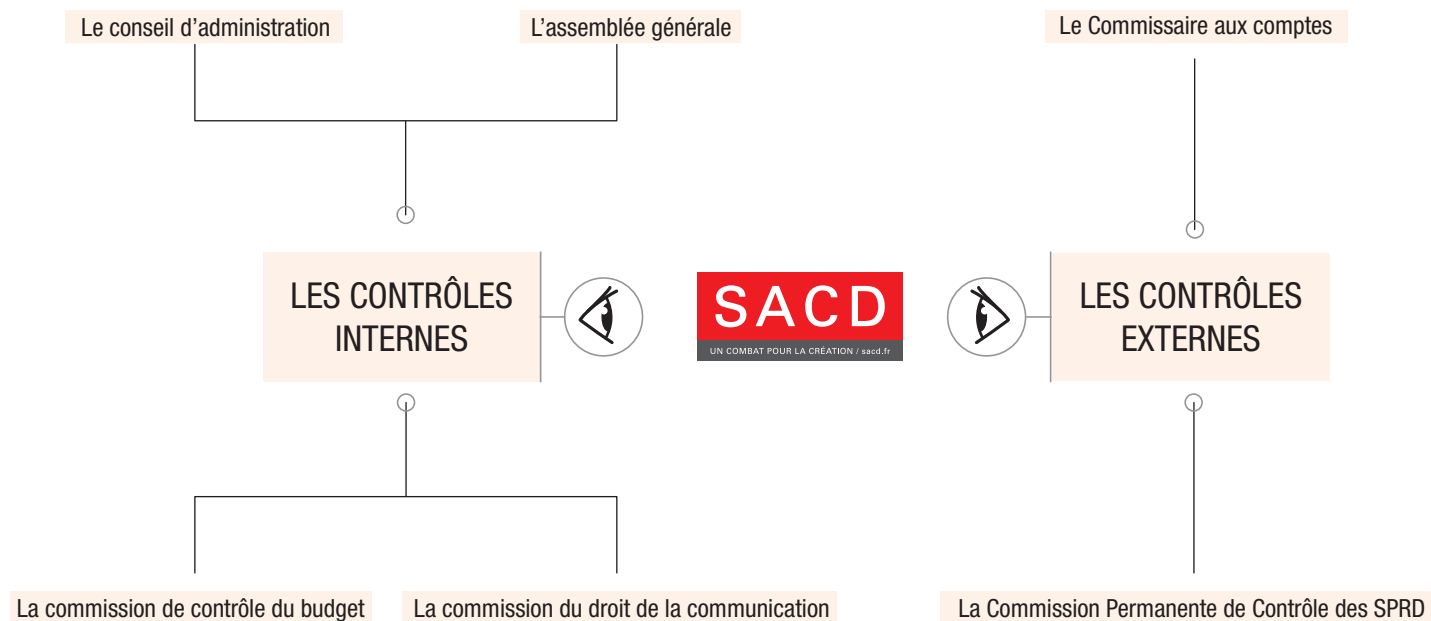
Franck Philippon à La Rochelle



- **Lise BLANCHET**, journaliste et présidente du Prix Albert Londres, Lycée Jeanne d'Albret, St Germain en Laye.
- **Julie BERTUCCELLI**, réalisatrice et présidente la Scam, École Houdon, Paris 18^e.
- **François ROLLIN**, auteur-humoriste et acteur, Lycée Hoche, Versailles.
- **Jeanne LABRUNE**, réalisatrice, Lycée Marie Curie, Châteauroux.
- **Erick BENZI**, auteur-compositeur, Lycée Victor Hugo, Marseille.
- **Yves JEULAND**, documentariste, Lycée Sabatier, Carcassonne.
- **Mohamed HAMIDI**, réalisateur, Collège Henri Sellier, Bondy.
- **Sébastien LIFSHITZ**, documentariste, Lycée La Bruyère, Versailles.
- **Alex JAFFRAY**, auteur-compositeur, producteur et chroniqueur musical, lycée Jean Perrin, St Ouen l'Aumône.
- **Frantz STEINBACH**, producteur phonographique, Collège Chaptal, Paris 8^e.
- **Anne GEORGET**, documentariste, Lycée Grandmont, Tours.
- **Franck PHILIPPON**, scénariste, Collège Missy, La Rochelle.
- **Philippe GOUDARD**, auteur, comédien, producteur pour le cirque et théâtre, Collège Jules Ferry, St Dié des Vosges.
- **Pascal KANÉ**, réalisateur, Lycée Jacques Decourt, Paris 9^e.

Présidée par **Christophe Barratier**, auteur, réalisateur et producteur de cinéma, l'association La Culture avec la Copie Privée regroupe des sociétés de perception et de répartition de droits, des associations représentant le grand public, des syndicats et des associations professionnelles. Les membres du conseil d'administration sont : ADAMI, ADAGP, ARP, PROCIREP, SACD, SACEM, SAIF, SCAM, SOFIA, SPEDIDAM, SPPF.

La SACD, une société très contrôlée



Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Littéraire et Artistique, la SACD – comme l'ensemble des SPRD – communique chaque année au **ministère de la Culture et de la Communication** ses comptes annuels

et les rapports y afférents, et lui soumet également –préalablement à son approbation en assemblée générale- tout projet de modification de ses statuts ou de ses règles de perception et de répartition des droits.

De même, la Société fait parvenir chaque année ses comptes annuels et les rapports y afférents aux présidents des **commissions des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale et du Sénat**.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE

En 2014, la Commission permanente de contrôle des SPRD s'est intéressée à l'action artistique et culturelle et à l'aide au spectacle vivant mises en œuvre par les principales SPRD, dont la SACD. Elle a aussi examiné le suivi qu'avait apporté l'ensemble des SPRD aux recommandations formulées dans ses rapports de 2010 et 2011 (portant respectivement sur les flux et prestations intersociétés d'une part, et sur la participation des associés à la vie sociale, d'autre part) et aux engagements pris par lesdites sociétés en la matière.

S'agissant de **l'action culturelle et artistique de la SACD**, et plus particulièrement de son aide à la diffusion du spec-

tacle vivant, la Commission –au-delà de constatations sur la baisse des ressources d'action culturelle sur la période 2006-2013 et de considérations sur l'incertitude de leur devenir- a formulé peu de recommandations : suivre les économies de fonctionnement et de gestion susceptibles d'intervenir grâce au Portail des soutiens, formaliser plus les procédures d'instruction des dossiers et renforcer le contrôle de l'utilisation des aides versées, notamment pour les montants importants.

Pour ce qui est du **suivi des recommandations et engagements**, la SACD n'était concernée que par le rapport de 2011 sur

la participation des associés à la vie sociale et la Commission a constaté avec satisfaction que la Société avait mis en œuvre totalement ou partiellement la totalité de ses suggestions ou demandes en la matière (notamment en ce qui concernait toutes les mesures de convocation et de vote par correspondance électronique pour les assemblées générales).

Le rapport général qui résulte de ces deux enquêtes –rendu public mi-mai 2015– constitue le 12^e rapport annuel de la Commission permanente. Il figure en intégralité sur le site de la Société www.sacd.fr accompagné des remarques que les sociétés y ont apportées.

L'ACADÉMIE

SACD - YOUTUBE

EN 2014, LA SACD ET YOUTUBE ONT ORGANISÉ LA DEUXIÈME ÉDITION DE L'ACADÉMIE SACD-YOUTUBE SOUS LA FORME D'UNE DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE TRANSMISSION DES SAVOIRS ENTRE CRÉATEURS DE TOUS UNIVERS, DE TOUTES DISCIPLINES ET DE TOUTES GÉNÉRATIONS.

Le 10 avril, près de 200 participants étaient réunis pour parler de la création web, des clés du succès et élire le lauréat 2014 de l'Académie, en partenariat avec France 4. Une journée d'échanges constructifs entre créateurs d'horizons et de cultures différents : jeunes créateurs web natifs, YouTubers phares parmi lesquels Norman et Cyprien, personnalités de l'audiovisuel et de la scène en France comme Anne Roumanoff ou Antoinette Colin. Cette deuxième promo de l'Académie SACD-YouTube, présidée par François Rollin et animée par Gonzague était placée sous le signe du partage grâce aux nombreuses discussions, aux rencontres, aux rires avec notamment Youssoupha Diaby et à la présence musicale et amicale de Tété.

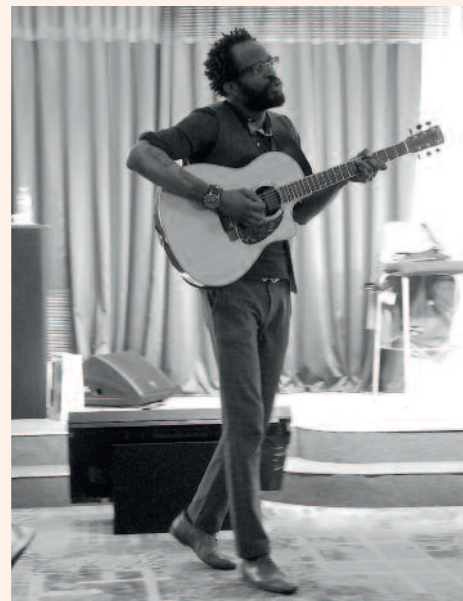
Norman Thavaud



Cyprien



Tété



Photos © SACD

La Bourse Orange / Formats innovants

ORANGE EST UN PARTENAIRE FIDÈLE ET DE LONGUE DATE DE LA CRÉATION ET DES CRÉATEURS.

L'aide à l'écriture « Bourse Orange / Formats innovants » est née en 2009 d'un partenariat entre Orange et l'association Beaumarchais-SACD pour encourager le développement de nouveaux formats audiovisuels, liés à l'apparition des nouveaux réseaux de distribution numérique. Elle est destinée à aider et accompagner les auteurs dans leur travail d'écriture pour développer de nouveaux formats audiovisuels innovants qui soient interactifs et multiplateformes, linéaires et non linéaires, etc.

Face aux défis lancés aux auteurs par la révolution numérique, Orange et l'association Beaumarchais-SACD sont fiers de ce partenariat qui allie technologie et création.

Lauréats 2014



En 2014, la Bourse Orange / Formats innovants a récompensé :

- *Bit Too Much* de Sébastien BUFFI
- *Fucking French Film* de Vincent OOGHE
- *Phonophore* d'Alain DAMASIO, Floriane POCHON et Tony REGNAULD
- *Pilule Alpha* de Leila DEROUX, Vincent DIDEROT et Eric VIENNOT
- *La Pluie à midi* de Julie CHHENG
- *Update Marilyn* de Pierre ALIVON, Anseau DELASSALLE et Sylvie LARDET

Photos © Beaumarchais - SACD

STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

PERCEPTIONS (HT) 2014

	PERCEPTIONS		RETENUE SACD/PERCEPTIONS			
	Montants perçus	Variation 14/13	CCSA*	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
SPECTACLE VIVANT	67 065 592,16	7,39 %	7 967 445,49			59 098 146,67
France	57 807 924,55	8,26 %	7 672 313,81			50 135 610,74
Paris	20 462 385,65	10,12 %	1 921 155,45			18 541 230,20
Province	37 345 538,90	7,27 %	5 751 158,36			31 594 380,54
Pays à Intervention Directe	3 371 492,88	-2,49 %	295 131,68			3 076 361,20
Belgique	3 008 240,02	0,26 %	295 131,68			2 713 108,34
Canada	363 252,86	-20,53 %	0,00			363 252,86
Étranger	5 876 594,10	5,11 %	0,00			5 876 594,10
Éditions graphiques	9 580,63	101,40 %	0,00			9 580,63
AUDIOVISUEL	148 992 905,59	-1,97 %		711 547,34	13 118 465,61	135 162 892,64
France	124 860 815,40	-0,20 %		587 056,47	11 067 005,52	113 206 753,41
Copie Privée	10 635 515,61	-31,27 %		42 371,18	817 085,33	9 776 059,10
Contrats Généraux	107 392 461,87	2,20 %		526 148,10	9 850 366,46	97 015 947,31
Contrats Individuels	2 223 186,15	-3,34 %				2 223 186,15
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	4 609 651,77	103,93 %		18 537,19	399 553,73	4 191 560,85
Pays à Intervention Directe	14 604 324,75	-6,83 %		74 215,22	1 451 274,47	13 078 835,06
Belgique	13 068 400,30	-0,93 %		66 548,61	1 301 206,85	11 700 644,84
Canada	1 535 924,45	-38,15 %		7 666,61	150 067,62	1 378 190,22
Étranger	9 527 765,44	-15,00 %		50 275,65	600 185,62	8 877 304,17
ÉCRIT	615 609,59	1,04 %		1 373,11	18 301,74	595 934,74
Droits de reprographie France	401 177,07	-8,55 %		1 373,11	18 301,74	381 502,22
Droits de reprographie Belgique	214 432,52	25,71 %				214 432,52
TOTAL GENERAL	216 674 107,34	0,75 %	7 967 445,49	712 920,45	13 136 767,35	194 856 974,05

CCSA* : Contribution à caractère social et éducatif, acquitté en sus des droits par les entrepreneurs de spectacle vivant.

(Données exprimées en euros)

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2014

	RÉPARTITIONS		RETENUE SACD/RÉPARTITIONS		
	Droits répartis	Variation 13/12	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits nets
SPECTACLE VIVANT	59 963 132,06	+6,66 %	290 685,64	5 466 733,19	54 205 713,23
France	50 505 466,20	+7,98 %	246 441,94	4 764 610,83	45 494 413,43
Paris	18 656 705,71	+9,16 %	91 344,71	1 154 911,85	17 410 449,15
Province	31 848 760,48	+7,30 %	155 097,23	3 609 698,98	28 083 964,27
Pays à Intervention Directe	3 091 133,37	-1,54 %	13 343,76	288 910,10	2 788 879,51
Belgique	2 753 087,93	+1,52 %	13 240,27	286 403,14	2 453 444,52
Canada	338 045,44	-20,96 %	103,49	2 506,96	335 434,99
Étranger	6 357 186,84	+0,86 %	30 853,44	412 635,31	5 913 698,09
Éditions graphiques	9 345,65	+93,13 %	46,50	576,95	8 722,20
AUDIOVISUEL	146 878 102,23	+6,43 %	16 152,88	128 624,32	146 733 325,03
France	120 639 144,54	+2,59 %	16 152,88	128 624,32	120 494 367,34
Copie Privée	9 419 131,15	+39,12 %	0,00	0,00	9 419 131,15
Contrats Généraux	105 300 159,98	-1,59 %	0,00	0,00	105 300 159,98
Contrats Individuels	2 148 083,47	-13,05 %	16 152,88	128 624,32	2 003 306,27
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	3 771 769,95	+178,97 %	0,00	0,00	3 771 769,95
Pays à Intervention Directe	11 862 369,56	-5,58 %	0,00	0,00	11 862 369,56
Belgique	10 340 094,73	+2,59 %	0,00	0,00	10 340 094,73
Canada	1 522 274,83	-38,71 %	0,00	0,00	1 522 274,83
Étranger	14 376 588,13	+83,13 %	0,00	0,00	14 376 588,13
ÉCRIT	215 029,68	25,49 %	0,00	9 637,67	205 392,01
Droits de reprographie France	0,00	+0,00 %	0,00	0,00	0,00
Droits de reprographie Belgique	215 029,68	+25,49 %	0,00	9 637,67	205 392,01
TOTAL GENERAL	207 056 263,97	+6,51 %	306 838,52	5 604 995,18	201 144 430,27

(Données exprimées en euros)

COMPTE DE GESTION

DE L'EXERCICE 2014

CHARGES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
I - CHARGES D'EXPLOITATION	47 381 452	42 825 033
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES	11 521 530	11 272 368
B - IMPÔTS ET TAXES	784 489	694 635
C - CHARGES DE PERSONNEL	22 245 209	18 860 735
- Salaires	11 975 127	11 223 227
- Charges sociales	5 603 418	5 223 614
- Charges diverses	3 085 083	846 916
- Délégation de Bruxelles	1 581 581	1 566 979
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 266 734	7 922 640
a) Charges d'action sociale auteurs	3 490 761	3 556 818
- Allocations complémentaires	3 207 542	3 272 031
- Autres dépenses à caractère social	283 219	284 788
b) Charges d'action culturelle	5 555 910	4 264 800
- Imputées sur les ressources légales	4 640 216	3 474 987
- Imputées sur les ressources volontaires	915 694	789 813
c) Autres charges d'exploitation	220 063	101 022
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 309 652	1 220 899
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 253 837	2 853 756
II - CHARGES FINANCIERES	85 865	59 815
Intérêts bancaires	517	2 846
Pertes de change	6 837	282
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges sur cessions de titres de participation	0	0
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	0
Provision pour charges financières	0	0
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	78 511	56 687
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 178	876 470
IV - INTÉRESSEMENT	308 572	503 237
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	47 895 067	44 264 556
RÉSULTAT DE L' EXERCICE	11 966	25 755
TOTAL GÉNÉRAL	47 907 033	44 290 310
Total du compte de résultat avec les centimes:	47 907 032,76	44 290 310,40

RESSOURCES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION	42 578 234	40 978 247
A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES	732 210	717 500
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	732 210	717 500
B - RETENUES SUR DROITS	24 188 178	25 239 975
Retenues sur spectacle vivant	5 758 528	5 914 207
Retenues sur audiovisuel	13 973 681	14 984 873
Retenues sur écrit (reprographie)	29 313	29 873
Retenues sur droits divers	0	0
Retenues sur perceptions annexes	4 426 657	4 311 023
C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	15 176 532	13 909 230
a) Produits de gestion courante	926 413	1 049 232
b) Produits divers	8 694 209	8 595 198
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 207 542	3 272 031
- autres produits	5 486 667	5 323 168
c) Ressources d'action culturelle	5 555 910	4 264 800
- part légale	4 640 216	3 474 987
- part volontaire	915 694	789 813
D - REPRISES SUR PROVISIONS	2 481 314	1 111 542
II - RESSOURCES FINANCIÈRES	5 321 285	3 310 509
Intérêts des prêts	11 372	12 094
Produits sur créances diverses	74 587	77 283
Revenus sur valeurs mobilières de placement	2 103 328	2 680 036
Gains de change	258	1 246
Produits nets sur cessions de titres de participation	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement:		
- Sur F.C.P. SACD investissement	1 901 794	0
- Sur autres valeurs mobilières de placement	1 229 946	539 850
Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées	0	0
Reprise provision pour charges financières	0	0
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	7 513	1 554
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	47 907 033	44 290 310

Total du compte de résultat avec les centimes:

47 907 032,76

44 290 310,40

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF

	AU 31 DÉCEMBRE 2014			EXERCICE 2013
	Valeur brut	Amortiss. ou provision	Valeur net	Valeur net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 990 582	4 364 092	1 626 490	1 792 027
Licences logiciels informatiques	5 990 582	4 364 092	1 626 490	1 792 027
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 845 846	10 796 570	5 049 276	5 053 916
Constructions:				
a) Terrain	1 173 095	0	1 173 095	1 173 095
b) Plantations	19 388	5 166	14 223	16 162
c) Agencement et aménagement des extérieurs	45 544	14 993	30 552	32 829
d) Bâtiments	3 735 526	2 378 317	1 357 209	1 411 378
e) Façade	1 523 984	914 489	609 495	659 298
f) Installation et aménagement construction	3 467 172	2 745 401	721 770	801 148
g) Installation et aménagement des locaux	2 049 465	1 615 909	433 556	341 742
h) Installations techniques	1 616 361	1 279 481	336 880	392 621
Autres immobilisations corporelles:				
a) Matériel de transport	95 025	40 998	54 027	75 822
b) Matériel informatique	750 928	582 931	167 997	5 238
c) Matériel de bureau	393 491	335 232	58 259	67 970
d) Mobilier de bureau	958 276	866 061	92 215	76 613
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION	340 549	0	340 549	364 058
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 883 740	163 673	5 720 067	6 432 397
Titres de participation	198 142	0	198 142	198 142
Créances rattachées à des participations	4 679 207	163 673	4 515 535	5 263 774
Prêts	932 824	0	932 824	939 196
Dépôts et cautionnements donnés	73 567	0	73 567	31 284
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	28 060 717	15 324 335	12 736 382	13 642 398
CRÉANCES	45 556 852	673 486	44 883 366	51 181 509
Auteurs débiteurs	3 244 670	565 725	2 678 945	3 598 678
Avances et acomptes fournisseurs	23 388		23 388	5 220
Clients et comptes rattachés	30 267 590		30 267 590	32 276 960
Personnel	9 031		9 031	5 700
État et organismes sociaux	388 825		388 825	278 176
Organismes professionnels	5 780	107 761	5 780	5 780
Autres créances	11 617 568		11 509 807	14 716 676
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	83 096 264	0	83 096 264	89 313 306
OPCVM « Monétaires »	25 097 293		25 097 293	21 221 151
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	30 800 735		30 800 735	28 898 941
- Autres diversifiés court terme	27 043 143		27 043 143	39 043 999
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	50		50	48
Titres en dépôt	155 043		155 043	149 167
DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES	118 534 397	1 018 791	117 515 607	112 180 153
DISPONIBILITÉS	11 764 770		11 764 770	6 787 213
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	258 952 284	1 692 277	257 260 007	259 167 861
Charges constatées d'avance	321 813		321 813	199 602
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION	321 813	0	321 813	199 602
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	287 334 814	17 016 612	270 318 20	273 009 861

Total du bilan avec les centimes:

270 318 202,31

273 009 860,70

P A S S I F	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
CAPITAL SOCIAL	2 174 479	2 104 913
REPORT À NOUVEAU	346 876	321 122
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 966	25 755
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	2 533 321	2 451 789
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX)	6 675 836	5 625 330
Provision pour pensions personnel	3 429 217	2 830 538
Provision médailles du travail	209 700	185 329
Provision indemnités de fin de carrière	3 036 919	2 609 453
PROVISIONS POUR LITIGES	4 667 585	5 854 048
PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE	251 690	157 061
TOTAL II - PROVISIONS	11 595 111	11 636 430
DETTES	256 009 794	258 771 216
Dépôts et cautionnements reçus	3 946	3 070
Emprunts et concours bancaires	283 885	1 526
Fournisseurs et comptes rattachés	2 602 845	2 396 024
Personnel	2 092 312	2 197 774
État et organismes sociaux	10 966 105	10 162 758
Autres créiteurs divers	2 395 683	1 739 758
Auteurs créiteurs	57 653 603	57 906 643
Libéralités à verser aux auteurs	3 872 820	3 718 854
Organismes professionnels	1 267 465	1 319 419
Droits audiovisuels à affecter	122 389 121	120 484 433
Droits auteurs à répartir	7 590 405	9 834 334
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	7 158 645	9 559 550
Droits copie privée "Part action culturelle"	3 470 220	4 476 757
Droits de l'écrit (France) à répartir	692 206	459 995
Droits de la Belgique en instance d'affectation :		
- Audiovisuel	32 944 217	33 761 644
- Spectacle vivant	530 863	748 678
- Reprographie, prêt,...	95 454	0
TOTAL III - DETTES	256 009 794	258 771 216
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	179 976	150 426
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION	179 976	150 426
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	270 318 202	273 009 861

Total du bilan avec les centimes:

270 318 202,31

273 009 860,70

DÉTAIL SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

DÉTAILS DES AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	283 219	284 788
AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	229 207	224 772
- Dons, caisse de solidarité	229 207	224 772
AUTRES FRAIS DE SOLIDARITÉ	54 012	60 016
- Honneurs funèbres	9 542	4 910
- Assurances décès (aides)	41 470	52 605
- Dons, subventions sociales	0	0
- Prix, legs	3 000	2 500

DÉTAILS DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES	3 207 542	3 272 031
- Contribution à caractère social et administratif (CCSA)	2 016 505	2 110 225
- Perceptions issues du domaine public		
. Domaine public radio télévision	127 187	122 074
. Emprunt répertoire non protégé	155 056	140 307
. Droits de la communauté des auteurs	908 794	899 424

DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
CHARGES D'ACTION CULTURELLE	5 555 910	4 264 800
CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES LÉGALES	4 640 216	3 474 987
Charges directes	3 908 006	2 757 487
- Aides à la création	445 012	256 908
- Aides à la diffusion	795 859	576 344
- Aides à la formation	392 031	248 202
- Aides mixtes	2 275 104	1 676 033
- Reliquats année en cours	0	0
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)	732 210	717 500
CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES	915 694	789 813
Autres charges directes		
- Aides à la création	104 272	73 585
- Aides à la diffusion	186 480	165 079
- Aides à la formation	91 858	71 091
- Aides mixtes	533 085	480 057
RESSOURCES D'ACTION CULTURELLE	5 555 910	4 264 800
AFFECTATIONS LÉGALES	4 640 216	3 474 987
Copie privée audiovisuelle	2 984 555	1 744 803
Copie privée sonore	588 974	453 727
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	760 548	820 782
Produits financiers	78 511	56 687
Reprise reliquats années précédentes	227 628	398 989
AFFECTATIONS VOLONTAIRES	915 694	789 813
Copie privée sonore part répartissable	865 792	675 942
Produits divers	15 680	16 690
Copie privée (texte, image et autres)	34 223	97 181

ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES (2012/2013/2014)

DANSE

- _ Uzès Danse
- _ Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- _ Plastique Danse Flore
- _ Les Hivernales
- _ Festival June Events
- _ Festival C'est comme ça !
- _ IADU (Initiatives d'Artistes en Danse Urbaine)
- _ La Danse de tous les Sens
- _ Extension sauvage

THÉÂTRE

- _ Entr'actes
- _ Fonds de soutien au théâtre privé
- _ Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- _ Editions Espace 34
- _ Avignon Festival & Compagnie
- _ A Mots Découverts: Festival Les Hauts Parleurs
- _ Festival Actoral
- _ Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13
- _ Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- _ Festival des francophonies en Limousin
- _ Ecritures en partage
- _ Editions Quartett
- _ Fonds SACD Théâtre
- _ Fonds SACD Humour / One Man Show
- _ Le Conservatoire du Grand Avignon
- _ Binôme/ Le sens des mots
- _ Prix Collidram
- _ Clastic Théâtre
- _ Festival TAM TAM
- _ Essayages (biennale aidée tous les 2 ans depuis 2010)
- _ Performance d'auteur
- _ Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre
- _ Festival MIMESIS

MUSIQUE

- _ Fonds de Création Lyrique
- _ Fonds de Création Musicale (FCM)
- _ Fonds SACD Musique de Scène
- _ Valorisation Lyrique
- _ Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- _ Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- _ Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)

- _ Festival MUSICA
- _ Atelier Opéra en création - Festival d'Aix-en-Provence

ARTS DU CIRQUE

- _ Talents Cirque Europe
- _ Hautes Tensions (La Villette)

ARTS DE LA RUE

- _ Chalon dans la Rue
- _ Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac
- _ Ecrire pour la Rue
- _ Auteurs d'espace

INTERNATIONAL

- _ Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- _ Festival Crossing the line (New York)
- _ Sala Beckett (Barcelone)
- _ LABO07
- _ Atelier Grand Nord
- _ French Film Festival
- _ Institut français de Tokyo/éditions théâtre francophone
- _ Festival Primeurs

TÉLÉVISION

- _ Fonds SACD Fictions 2.0
- _ FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- _ Le Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- _ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- _ Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- _ Festival Séries Mania
- _ Festival de Luchon
- _ Web Program Festival
- _ Totally Serialized
- _ La Maison des Scénaristes
- _ Les entretiens filmés de La Rochelle
- _ Série Series: les Rencontres de Fontainebleau

ANIMATION

- _ La Poudrière
- _ Festival d'Un Jour
- _ Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- _ Cartoon Forum
- _ Festival International du court Métrage de Clermont-Ferrand

- _ Cartoon Movie
- _ Festival International d'Animation d'Annecy
- _ Festival Courts devant
- _ Festival national du Film d'Animation
- _ Cinéma des Cinéastes
- _ Un festival c'est trop court
- _ Festival Croq'Anime
- _ Les Toiles Enchantées
- _ Cinéma des Cinéastes

CINÉMA

- _ Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- _ Institut Lumière
- _ Cinéma des Cinéastes
- _ Quinzaine des Réalisateurs
- _ Semaine Internationale de la Critique
- _ Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- _ Festival International des Scénaristes (Valence)
- _ Festival Premiers Plans
- _ Rencontres Cinématographiques de Dijon
- _ Emergence
- _ Festival Grand Lyon
- _ Grand Prix du meilleur scénariste
- _ Festival du cinéma européen des Arcs
- _ Les Toiles enchantées
- _ La Maison du Film court
- _ Les cinéastes invitent l'ami européen (ARP)
- _ Myfrenchfilmfestival

RADIO

- _ Festival Longueur d'Ondes
- _ Du côté des ondes (RTBF)
- _ Festival Primeurs
- _ Phonurgia Nova

CRÉATION INTERACTIVE

- _ I LOVE TRANSMEDIA

ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- _ Association Beaumarchais - SACD

TRANSRÉPERTOIRES

- _ Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- _ Voix d'auteurs (Radio France)
- _ AFDAS (formation continue)

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)
Siège Social: 11 bis rue Ballu - 75009 - PARIS
Société Civile/N° Siren: 784 406 936

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2014

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- _le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- _la justification de nos appréciations,
- _les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note en page 12 de l'annexe concernant les dotations et reprises des provisions pour risques et charges. A fin 2013, les provisions étaient dotées et reprises en totalité. A fin 2014, votre société a comptabilisé en reprise ou en dotation la seule variation de la provision d'une année sur l'autre. Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement a un impact sur la présentation du compte de résultat mais n'en a pas sur le résultat lui-même ni sur le bilan.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 16 avril 2015

Le Commissaire aux comptes

MAZARS/Luc MARTY



www.sacd.fr
facebook.com/sacd.fr
[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis) sur Twitter



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09